



LA RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE BOIS TROPICAL



Amélioration de la prise en compte de la certification vérifiée tierce partie dans les processus FLEGT-REDD

Contrat N° C127

Rapport semestriel narratif

Période : 01/01/2019 à 30/06/2019

Dans le cadre du Programme de Promotion pour l'Exploitation Certifiée des Forêts



TABLE DES MATIERES

Table des matières	2
Table des abréviations	4
Liste des tableaux	6
1 Résumé	7
2 Description du projet	11
2.1 Rappel du projet.....	11
2.2 Rappel des objectifs	11
2.3 Rappels des résultats attendus et activités.....	12
2.4 Rappel des moyens d'intervention	15
3 Situation actualisée des pays cibles pour la période	17
3.1 Contexte actualisée par pays	17
3.2 Revue des risques actualisée par pays.....	29
4 Evaluation de la mise en œuvre des activités du projet	32
4.1 Rappel des activités prévues pour la période janvier – juin 2019, 2 ^{ième} semestre de la mise en œuvre du projet	32
4.2 Evaluation de la mise en œuvre des activités par résultat attendu	36
4.2.1 RA1 - Les associations professionnelles partenaires de chaque pays cible sont renforcées avec un Référent FLEGT-Certification	36
4.2.2 : Les associations professionnelles partenaires de l'ATIBT disposent d'un plan de communication qui permet d'informer et de concerter tous les acteurs privés de la filière forêt-bois	39
4.2.3 RA3 Le nombre de sociétés forestières engagées dans la certification de légalité ou de gestion durable est augmenté d'au minimum huit.....	46
4.2.4 RA4 La certification sera intégrée dans les SVL du Cameroun et du Congo, et dans les APV provisoires du Gabon et la République Démocratique du Congo.	51
4.2.5 RA5 Les nouveaux documents normatifs et réglementaires concernant la gestion forestière intégreront les positions concertées du secteur privé.....	53
4.3 Evaluation du suivi de la gestion du projet par l'ATIBT.....	56
5 Evaluation de la progression des indicateurs des objectifs spécifiques	59
5.1.1 OS1 -Augmentation des surfaces forestières certifiées.....	59
5.1.2 OS2 - Prise en compte accrue de la certification tierce partie dans les APV	59
5.1.3 OS3 - Amélioration du niveau légal des entreprises	61
5.1.4 OS4 - Meilleure prise en compte des réalités de terrain dans le cadre légal forestier et les standards de certification	61
6 Activités prévues pour la période suivante	63
7 Rapport financier et analyse des dépenses	69
8 Conclusions et recommandations générales	69
Liste des annexes	72

Les projets FLEGT-REDD et FLEGT-IP sont financés par :



FONDS FRANÇAIS POUR
L'ENVIRONNEMENT MONDIAL



Le programme PPECF2 est financé par :



Le contenu de la présente relève de la seule responsabilité de l'ATIBT et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l'avis de l'UE, FFEM ou KFW.

TABLE DES ABBREVIATIONS

AFD	Agence Française de Développement
AGEDUFOR	Projet d'Appui à la GEstion DURable des FORêts (AFD-RDC)
AP	Association Professionnelle
APV	Accord de Partenariat Volontaire
AROE	Attestation du Respect des Obligations Environnementales (CM)
ATIBT	Association Technique Internationale des Bois Tropicaux
CCC	Cahier de Charges Contractuelles
CCM	Comité Conjoint de Mise en œuvre de l'APV FLEGT (CO)
CSS	Comité Stratégique de Suivi de l'APV FLEGT (CM)
CE	Commission Européenne
CITES	Convention of International Trade of Endangered Species
CGIS	Connect Green Industry Solutions
CM	République du Cameroun
CO	République du Congo
CTC	Comité Technique de Coordination (dans le cadre de l'APV FLEGT - GA)
CTN	Commission Technique de négociations Nationale (dans le cadre de l'APV FLEGT - RDC)
DFID	Department For International Development (UK)
EFI	European Forest Institute
EPI	Equipement de protection individuelle
ETTF	European Timber Trade Federation
FAO	Food and Agriculture Organization of the United Nations
FEC	Fédération des Entreprises du Congo (RDC)
FFEM	Fond Français pour l'Environnement Mondial
FGBSP	Fédération Gabonaise de Bois Sciage et Placage (GA)
FIB	Fédération des Industriels du Bois (RDC)
GA	République du Gabon
GFBC	Groupement de la Filière Bois du Cameroun
GFEC	Global Forest Environment Consulting (GA)
GIZ	Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (DE)
GTC	Groupe de Travail Conjoint (CO)
FLEGT	Forest Law Enforcement, Governance and Trade (Renforcement des lois forestières, de la gouvernance et du commerce)
ICCN	Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (RDC)
INDC	Intended Nationally Determined Contributions
IP	Implementation Project (Projet de mise en œuvre)
ISFB	Intersyndicale du Secteur Forêt-Bois (GA)
KfW	Kreditanstalt für Wiederaufbau (DE)
LKTS	Lesser Known Timber Species
MAAF	Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (FR)
MAEDI	Ministère d'Affaires Etrangères et du Développement International (FR)
MEF	Ministère de l'Economie Forestière (CO)
MINEF	Ministère des Eaux et Forêts (GA)
MinFoF	Ministère des Forêts et de la Faune (CM)

MOU	Memorandum of understanding (Protocole d'accord)
OTP	Open Timber Portal
PAFFB	Projet d'Appui à la Filière Forêt-Bois (AFD-Gabon)
PFBC	Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo
PGDF	Plateforme pour la Gestion Durable des Forêts (CO)
PME/PMI	Petites et Moyennes Entreprises/Industries
PPECF	Programme de Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts
RA	Résultat Attendu (du projet ou de l'action)
RDC	République Démocratique du Congo
REDD	Reducing Emissions from Deforestation and forest Degradation
RBUE	Réglementation Bois de l'Union Européenne
RDC	République Démocratique du Congo
SDR	Système de Diligence Raisonnée
SIAG	Syndicat des Industriels Aménagistes Gabonais
SIVL	Système Informatique de Vérification de la Légalité (CO)
SOLAS	Safety Of Life At Sea
SPOTT	Sustainable POLicy Transparency Toolkit (ZSL)
SVL	Système de Vérification de Légalité
TdR	Termes de Référence
TTP	Timber Trade Portal
UE	Union Européenne
UFIAG	Union Forestière des Industries Asiatiques au Gabon
UFIGA	Union des Forestiers Industriels du Gabon et Aménagistes
UNIBOIS	Union des Industriels du Bois (CO)
UNICONGO	Union Patronale et Interprofessionnelle du Congo
WRI	World Resources Institute
ZSL	Zoological Society of London

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Progression des indicateurs de délivrance des livrables de niveau 1 par activité et par pays	8
Tableau 2 : Cadre logique du projet	11
Tableau 3 : Résultats, activités et livrables du projet.....	12
Tableau 4 : Fonctions et responsabilités de l'équipe ATIBT	15
Tableau 5 : Tableau synthétique de l'organisation mise en place pour la mise en œuvre du projet dans les pays cibles.....	15
Tableau 6 : Tableau synthétique du contexte actualisé par pays	17
Tableau 7 : Revue actualisée des risques par pays pour la bonne mise en œuvre des activités de projet	29
Tableau 8 : Tableau des activités planifiées pour la période janvier – juin 2019.....	32
Tableau 9 - Livrables et indicateurs opérationnels de l'Activité 1.1	38
Tableau 10 - Livrables et indicateurs opérationnels de l'Activité 1.2	41
Tableau 11 - Livrables et indicateurs opérationnels de l'Activité 1.3	43
Tableau 12 - Livrables et indicateurs opérationnels de l'Activité 1.4	46
Tableau 13 - Livrables et indicateurs opérationnels de l'Activité 1.5	47
Tableau 14 - Livrables et indicateurs opérationnels de l'Activité 1.6	50
Tableau 15 - Livrables et indicateurs opérationnels de l'Activité 1.7a.....	53
Tableau 16 - Livrables et indicateurs opérationnels de l'Activité 1.7b	56
Tableau 17 - Surfaces des forêts certifiées dans les pays cibles par certificat et par date de rapport (Sources : info.fsc.org, Bureau Veritas, NEPCon et Control Union)	59
Tableau 18 - Nombre de sociétés ayant signé un accord de coaching avec le PPECF par période de rapport	59
Tableau 19 - Situation de la prise en compte de la certification dans l'APV FLEGT	60
Tableau 20 - Situation de la prise en compte de la certification dans les documents du SVL	60
Tableau 21 - Nombre de certificats de légalité FLEGT émis sur base de reconnaissance de certificats privé	60
Tableau 22 - Nombre de certificats de légalité+ valides, par an et par certificat	61
Tableau 23 - Nombre de représentants du secteur privé participant aux concertations nationales	61
Tableau 24 - Pourcentage du nombre de projets de texte ayant fait l'objet de propositions communes du SP, relatif au nombre total de projets de texte (réglementaire ou certification)	62
Tableau 25 : Tableau des activités du deuxième semestre.....	63

1 RÉSUMÉ

Dans le cadre de la mise en œuvre de la deuxième phase du PPECF-COMIFAC, l'ATIBT et le PPECF ont signé un **protocole de collaboration** le 20 mars 2018 qui se traduit par la mise en œuvre d'une action intitulée « *Amélioration de la prise en compte de la certification vérifiée tierce partie, dans les processus FLEGT-REDD* ».

Le **contrat N° 127, qui a été signé le 5 juillet 2018** entre l'ATIBT et le PPECF pour la mise en œuvre de cette action, est le premier des trois contrats prévus dans le protocole. Le présent rapport concerne le deuxième semestre de la mise en œuvre de ce contrat.

L'objectif principal du projet est d'aboutir à une meilleure gouvernance forestière dans le Bassin du Congo, traduit par quatre objectifs spécifiques :

1. Une augmentation des surfaces forestières certifiées ;
2. Une prise en compte accrue de la certification tierce partie dans les APV ;
3. Une amélioration du niveau légal des entreprises ;
4. Une meilleure prise en compte des réalités de terrain dans le cadre légal forestier et les standards de certification.

Le contrat N° 127 cofinance le contrat N° DCI-ENV/2014/346-723 que l'ATIBT a signé avec l'Union européenne (UE). L'action financée par ce dernier contrat est intitulée « *Renforcement des capacités des associations professionnelles du secteur privé forestier d'Afrique Centrale et de l'Ouest afin de permettre une meilleure intégration de ce dernier dans le Plan d'Action FLEGT (FLEGT-IP)* ».

Ces deux contrats cofinancent ensemble les composantes « 2. Processus APV » et « 5. Capitalisation des résultats » du contrat N° CZZ 1789.01 N avec le Fond Français pour l'Environnement Mondial (FFEM), pour la mise en œuvre de l'action intitulée « *Intégration de la filière des bois tropicaux d'Afrique Centrale et de l'Ouest dans les mécanismes FLEGT et REDD+* ». D'autres composantes de ce projet concernent le mécanisme REDD+ et le RBUE.

Le deuxième semestre de mise en œuvre du projet, la période de janvier à juin 2019, a été marqué par les signatures des conventions de collaboration et des contrats d'engagement des référents FLEGT-Certification au Cameroun et en RDC. Ainsi depuis le mois d'avril le projet est mis en œuvre dans l'ensemble des pays cibles. Dans cette même période, un bon nombre de résultats a été obtenu, notamment dans les pays qui ont démarré lors du premier semestre, mais aussi dans les deux autres.

Plusieurs difficultés indépendantes de l'ATIBT et des référents FLEGT-Certification ont limité la mise en œuvre de certaines activités. Les difficultés principales sont :

- Au Cameroun : la réorganisation du GFBC qui ralentit la mise en œuvre les activités 1.5 (formation des sociétés sur le FLEGT et la certification) et 1.6 (diagnostics et suivi des plans d'action) ;
- Au Congo : des éléments dans la nouvelle loi de finances, tels que l'introduction de tarifs de péage sur la Nationale 1 ou la remise en question des conventions d'établissement, fragilisent la situation économique des sociétés forestières. De plus, plusieurs dispositions du projet de Code forestier (proposé par le gouvernement et en attente d'adoption par le parlement) telles que l'introduction d'un régime de partage de production grumes, l'ajout de plusieurs taxes, et l'obligation de transformation locale à 100%, inquiètent le secteur privé, et incitent les entreprises à suspendre leurs investissements, notamment dans la certification ;
- Au Gabon : les scandales internationaux sur le bois illégal au Gabon, comme le « Kévazingogate » et les publications de Environmental Investigation Agency (EIA), ont paralysé le port principal du pays

pendant plusieurs mois et ainsi fragilisé la situation économique des sociétés forestières et industrielles de la filière bois, leur limitant des moyens d'investir dans la certification vérifiée tierce partie ;

- En RDC : les retards dans la nomination des ministres du nouveau gouvernement, après les élections présidentielles et législatives en décembre 2018, ont mené à des situations intenable pour obtenir des autorisations et pour travailler dans la légalité. Cette situation a également pour conséquence de ralentir et compliquer les actions de plaidoyer et le processus de négociation d'un APV FLEGT ;
- Spécifiquement pour l'activité 1.3 (Etude d'état de lieux des acteurs privés de la filière forêt-bois) : les consultants du Gabon et du Congo, qui ont pour les deux pays travaillé pour l'administration forestière et qui ont donc une parfaite connaissance du secteur, n'ont pas réussi à collecter une quantité significative de nouvelles informations et n'ont pas réussi à faire des analyses pertinentes avec les nouvelles informations collectées. En attendant les résultats pour le Cameroun et la RDC, des réflexions seront menées lors du Semestre 3 pour éventuellement prévoir des études complémentaires, encadrées par un bureau d'études international et permettant de pouvoir publier des états des acteurs actuels et complets.

Les résultats des 8 activités principales du projet, obtenus lors du Semestre 2 se résument comme suit :

Tableau 1 : Progression des indicateurs de délivrance des livrables de niveau 1 par activité et par pays

Livrables/indicateurs	Cameroun	Congo	Gabon	RDC
Activité 1.1 (renforcement AP)	90%	100%	100%	100%
Activité 1.2 (état des lieux SP)	50%	80%	80%	20%
Activité 1.3 (veille info/légale)	70%	90%	90%	80%
Activité 1.4 (plan de communication)	20%	50%	70%	20%
Activité 1.5 (formation entreprise)	0%	0%	0%	0%
Activité 1.6 (appui coaching)	15%	15%	20%	15%
Activité 1.7a (plaidoyer reco certif)	25%	25%	0%	0%
Activité 1.7b (plaidoyer secteur privé)	50%	50%	0%	50%

Légende :

0% (non initié)		De 50% à 70%	
De 1 à 20 %		De 75% à 90%	
De 25% à 40%		100%	

Activité 1.1 : Renforcer les associations professionnelles

Deux référents FLEGT ont été engagés au Cameroun et en RDC. La mise en place des outils de gestion dans l'ensemble des pays cibles est terminée. L'identification des besoins en formation des associations professionnelles pour faciliter la mise en œuvre des activités des projets a été effectuée pour 3 des 4 pays cibles.

Activité 1.2 : Réaliser un état des lieux des acteurs du secteur privé de la filière forêt-bois

Les études d'état des lieux ont démarré au Congo et au Gabon, et les premiers livrables (rapports d'analyse bibliographiques et formulaires d'enquêtes) ont été produits. Les rapports provisoires de ces études ont été reçus et sont en cours de relecture et améliorations. Les TdR ont été élaborés et publiés pour le Cameroun et la RDC.

Activité 1.3 : Définir et mettre en œuvre une veille informationnelle

Les projets FLEGT-REDD et FLEGT-IP sont financés par :



Le programme PPECF2 est financé par :



Le contenu de la présente relève de la seule responsabilité de l'ATIBT et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l'avis de l'UE, FFEM ou KfW.

Les procédures de veille informationnelle ont été élaborées et finalisées au Cameroun et en RDC. L'archivage numériques réglementaires est finalisée pour l'ensemble de pays, et déjà imprimée et classée à 80% pour le Congo et le Gabon.

Activité 1.4 : Définir et mettre en œuvre un plan de communication

La finalisation des plans de communication est en attente des rapports finaux des études d'états de lieux du secteur privé pour l'ensemble des pays. Cependant des activités évidentes de communication ont été mises en œuvre. Il s'agit de l'élaboration d'un site internet pour l'UFIGA au Gabon, l'élaboration de TdR et l'identification d'un cabinet pour l'élaboration d'un site internet pour la FIB, ainsi que le remplacement des adresses mails @yahoo, @hotmail, par des noms de domaines des syndicats (@gfbcam.com et @ufiga.org). Au Congo, un rapprochement a été initié avec la cellule communication GTC de l'APV FLEGT pour alimenter en information le site officiel et les newsletters de l'APV FLEGT.

Activité 1.5 : Former l'ensemble du secteur privé aux opportunités dans le processus APV FLEGT et la certification

Des réunions d'information ont été organisées au Congo et au Gabon, ainsi que des entretiens individuels. A l'issue de ces activités, des entreprises ont manifesté leur intérêt pour le coaching PPECF, notamment au Gabon où 5 nouvelles sociétés ont demandé de pouvoir bénéficier d'un diagnostic. Au Cameroun le référent FLEGT certification a participé à une réunion d'information pour les PME et forêts communales organisé par le PPECF.

Activité 1.6 : Appuyer la réalisation des diagnostics initiaux et suivre la mise en œuvre du plan d'action, chez les entreprises candidates à un appui du PPECF

Quatre diagnostics ont été effectués entre janvier et juin 2019, dont 2 au Congo, 1 au Gabon et 1 en RDC, auxquels les référents FLEGT-Certification ont participé. Les référents ont aussi intensifié les échanges avec d'autres sociétés candidates pour les motiver à compléter leurs dossiers de demande d'adhésion au processus de coaching de PPECF. Au Gabon, le référent a également organisé des réunions de suivi avec les bureaux d'études qui accompagnent les sociétés qui ont déjà signé un contrat avec le PPECF, et effectué une visite de terrain pour le suivi de la mise en œuvre du plan d'action chez une de ces sociétés.

Activité 1.7a : Organiser le plaidoyer pour la reconnaissance de la certification dans le processus APV FLEGT

Deux états de lieux du processus de reconnaissance de la certification vérifiée tierce partie dans les APV FLEGT et la documentation du SVL ont été réalisés, au Cameroun et au Congo. Au Cameroun, deux référentiels sont actuellement validés, l'OLB et le FSC, et des procédures permettant d'obtenir des certificats FLEGT sur base des certifications tierce partie de ces référentiels existent et ont été appliquées. Au Congo, une procédure d'obtention du certificat de légalité FLEGT sur base des certifications tierce partie a été élaborée, mais refusée par le Ministère de l'Economie Forestière car jugée incomplète. Lors de la 10^{ème} réunion du Comité Conjoint de Mise en œuvre de l'APV, l'ATIBT a proposé de travailler avec la CLFT pour améliorer et finaliser cette procédure.

Activité 1.7b : Structurer et renforcer le plaidoyer de l'ensemble du secteur privé dans les processus APV FLEGT et certification

Des pools d'experts ont été constitués pour le Cameroun et la RDC, leur permettant de disposer de compétences nécessaires lors d'une activité de plaidoyer. Dans chacun des pays cibles, des activités de plaidoyer ont été organisées. Au Congo et en RDC, ce plaidoyer s'est vu renforcé grâce aux activités du projet : au Congo, de nombreuses actions ont été menées au sujet du projet de code forestier à travers une

collaboration entre le secteur privé et la société civile, et en RDC à travers une collaboration avec une autre association professionnelle. Au Gabon, en raison du rôle des sociétés d'origine asiatique dans les scandales internationaux de bois illégal, le plaidoyer inter-syndical est devenu moins effectif.

Les perspectives pour le Semestre 3 :

Les priorités seront ciblées sur la finalisation des rapports d'état de lieux pour l'ensemble des pays cibles, ainsi que la finalisation des plans de communication et des plans des formations. Parallèlement, d'autres diagnostics seront mis en œuvre et continueront à être planifiés. Le suivi des plans d'actions pour les sociétés ayant déjà fait l'objet d'un diagnostic sera réalisé, et permettra d'évaluer si les sociétés engagées progressent vers la certification, malgré des contextes économiques difficiles (notamment au Gabon et au Congo). Les activités de plaidoyer se poursuivront (notamment au Congo sur le projet de code forestier), ainsi que les démarches pour faciliter la reconnaissance de la certification dans le APV FLEGT (notamment au Congo avec l'appui à l'élaboration d'une nouvelle procédure de reconnaissance).

Par ailleurs, lors du Semestre 3, deux membres de l'équipe de coordination ATIBT, Caroline Duhesme, coordinatrice adjointe du projet, et Camille Renard, responsable administratif et financier, en charge de la communication, seront temporairement absentes pour des raisons de congés de maternité et remplacées pendant cette période.

L'actuelle fin du contrat de projet est le 5 mai 2020 (22 mois après la signature). Afin de rattraper les retards survenus lors de la phase de démarrage du projet, ce rapport propose de repousser la date de fin de projet au 31 octobre 2020. Une demande d'avenant pour cette prolongation, sans fonds supplémentaires mais avec quelques amendements budgétaires, sera adressée à PPECF/COMIFAC lors du Semestre 3. Cette demande sera accompagnée d'une proposition d'intégrer des activités liées à l'agroforesterie et aux plantations de bois d'œuvre dans le projet.

2 DESCRIPTION DU PROJET

2.1 Rappel du projet

Dans le cadre de la mise en œuvre de la deuxième phase du PPECF-COMIFAC, l'ATIBT et le PPECF ont signé un **protocole de collaboration** le 20 mars 2018 qui se traduit par la mise en œuvre d'une action intitulée « *Amélioration de la prise en compte de la certification vérifiée tierce partie, dans les processus FLEGT-REDD* ». Cette action a pour objectif général de faire contribuer le secteur forestier privé à la gestion durable des forêts tropicales et au développement socio-économique des pays cibles. Elle vise notamment à améliorer le niveau légal des entreprises au travers des associations professionnelles, partenaires du projet et par la promotion de la certification vérifiée tierce partie.

Le présent rapport concerne le **contrat N° 127 qui a été signé le 5 juillet 2018** entre l'ATIBT et le PPECF pour la mise en œuvre de l'action : « *Amélioration de la prise en compte de la certification vérifiée tierce partie dans les processus FLEGT-REDD* ».

Dans le protocole de collaboration, deux autres actions sont prévues. Elles feront l'objet d'élaboration de termes de références et de contractualisation durant l'année 2019.

Les pays cibles de cette action commune sont : le Cameroun, le Congo, le Gabon et la République Démocratique du Congo

2.2 Rappel des objectifs

L'objectif global du projet est une meilleure gouvernance forestière grâce à :

- une augmentation des surfaces de forêt certifiées,
- une meilleure prise en compte des valeurs environnementales et sociales dans les APV, par l'intégration de la certification dans les APV FLEGT.

Le projet s'articule autour de quatre objectifs spécifiques, qui seront évalués sur la base d'indicateurs de performance :

Tableau 2 : Cadre logique du projet

Objectifs spécifiques	Indicateurs de performance du projet	Risques
OS1 : Augmentation des surfaces forestières certifiées	Ind 1 : Augmentation des surfaces certifiées FSC, PAFC, OLB et Legal Source (ha) Ind 2 : Augmentation du nombre de candidats au coaching PPECF, via l'intervention des AP partenaires et/ou l'ATIBT	- Instabilité politique (guerre civile) - Non-viabilité économique du secteur forestier - Fragilité de trésorerie des entreprises candidates - La certification PAFC n'est pas étendue sur l'ensemble des pays du Bassin du Congo - Alourdissement des exigences dans les certificats de gestion durables (FSC ou PAFC)
OS2 : Prise en compte accrue de la certification tierce partie dans les APV	Ind 3 : Prise en compte de la certification tierce partie dans le texte de l'APV FLEGT (non, en étude, proposition, oui) Ind 4 : Prise en compte de la certification tierce partie dans les documents SVL (procédures contrôles, d'émission de certificats FLEGT) (non, en étude, proposition, oui) Ind 5 : Nombre de certificat de légalité FLEGT émis sur base de reconnaissance de certificats privé	- Le processus APV FLEGT stagne ou s'arrête - Les gouvernements ne soutiennent pas la certification - Pas d'implication et de soutien des systèmes et des organismes de certification

Objectifs spécifiques	Indicateurs de performance du projet	Risques
OS3 : Amélioration du niveau légal des entreprises	Ind 6 : Amélioration du score moyen de la conformité à la légalité des entreprises suivies par le projet (les scores du démarrage seront adaptés sur base des résultats des premiers diagnostics des sociétés appuyés par PPECF). Ind 7 : Augmentation du nombre de sociétés certifiées légalité+	- Le climat politique n'encourage pas la légalité - Les sociétés forestières ne sont pas intéressées à s'engager dans un processus de certification - La situation économique des sociétés engagées ne permet que des faibles investissements.
OS4 : Meilleure prise en compte des réalités de terrain dans le cadre légal forestier et les standards de certification	Ind 8 : Hausse des représentants du secteur privé de la filière forêt-bois qui participent aux réunions nationales de concertation Ind 9 : Augmentation du pourcentage de propositions communes relatif au nombre de projets de texte réglementaire et/ou le nombre de projets de changements de standards de certification	- Il n'y a pas d'évolution dans le cadre législatif - Les différentes sociétés et/ou associations professionnelles ne veulent pas collaborer pour installer un plaidoyer commun - Dysfonctionnement d'un AP partenaires - Le secteur privé du Bassin du Congo est sous-représenté dans la révision des standards de certification, par rapport à d'autres parties prenantes.

2.3 Rappels des résultats attendus et activités

Les résultats du projet sont déclinés en 5 résultats attendus, eux-mêmes déclinés en activités et tâches opérationnelles. Pour chaque activité, des livrables ont été définis selon 2 niveaux :

- les **livrables de niveau 1** qui sont des livrables principaux des (sous-)activités qui permettent de démontrer que les activités cadrent bien avec les résultats attendus,
- les **livrables de niveau 2** qui sont des preuves de fonctionnement ou de mise en œuvre des activités et qui concernent uniquement **les activités continues**.

Conformément au cadre logique mis à jour dans le rapport de démarrage d'octobre 2018, les résultats, activités et livrables sont les suivants :

Tableau 3 : Résultats, activités et livrables du projet

Résultats attendus	Activités	Livrables
RA1 : Les associations professionnelles partenaires de chaque pays cible sont renforcées avec un Référent FLEGT-Certification	A.1.1 Renforcer les associations professionnelles - Mise en place des Référents FLEGT-Certification - Renforcement capacités associations professionnelles partenaires - Appui à la coordination et gestion des activités de mise en œuvre des projets FLEGT-IP et PPECF.	Niveau 1 : - Conventions entre ATIBT et AP partenaire - Fiche de poste/TdR Référent FLEGT-Certification - Contrats d'engagement des Référents - Rapports d'analyse de besoins de formation - Attestations de formation - Feuilles de route personnalisées (par pays) - Outils de gestion de projet Niveau 2 : - Attestation de formations - Rapport de missions d'encadrement - Rapports hebdomadaires - CR réunion de partage d'expérience entre AP
RA2 : Les associations professionnelles partenaires de l'ATIBT disposent d'un plan de communication qui permet d'informer et de concerter tous les acteurs privés de la filière forêt-bois	A.1.2 Réaliser un état des lieux des acteurs du secteur privé de la filière forêt-bois	Niveau 1 : - TdR de l'étude - Contrat de prestation - Rapports d'étude d'état de lieux des acteurs - Rapports publics de cartographie des acteurs
	A.1.3 Définir et mettre en œuvre une veille informationnelle	Niveau 1 : - Procédure de veille informationnelle - Procédure de veille réglementaire - Dossier d'archives documentaires (numériques et papier) Niveau 2 : - Archives documentaires mises à jour

Résultats attendus	Activités	Livrables
		<ul style="list-style-type: none"> - Liste de projets de textes réglementaires ou documents SVL - Support de partage
	A.1.4 Définir et mettre en œuvre un plan de communication	<p>Niveau 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan de communication - Matériel de communication (logo, kakémono, dépliant) - Sites internet <p>Niveau 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CR partagés des réunions nationales et internationales - Présentations faites lors des réunions nationales et internationales - Supports de partage des nouvelles informations FLEGT, REDD et certification - Articles dans les Newsletters ATIBT
RA3 : Le nombre de sociétés forestières engagées dans la certification de légalité ou de gestion durable est augmenté d'au minimum huit	A.1.5 Former l'ensemble du secteur privé (sociétés aménagées et industrielles, PME, sociétés asiatiques) aux opportunités dans le processus APV FLEGT et la certification	<p>Niveau 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Liste des besoins de formation pour les entreprises - Programme de formation par groupe d'acteurs - Support de formation <p>Niveau 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Attestation de formation ou CR de sensibilisation - Liste de candidats au coaching PPECF
	A.1.6 Appuyer la réalisation des diagnostics initiaux et suivre la mise en œuvre du plan d'action, chez les entreprises candidates à un appui du PPECF	<p>Niveau 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Liste des bureaux d'études et de fournisseurs de service (études, formation) - Tableau de suivi d'avancement du plan d'action - Checklist comparative de légalité - Rapport d'analyse de l'évolution générale du niveau de conformité légale (résumé public des rapports d'évaluation de la légalité) <p>Niveau 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tableau de suivi des entreprises candidates au coaching - Rapports de diagnostic intégrant les contributions du référent - Rapports d'état d'avancement du plan d'action (tableau) – confidentiel - Rapport d'évaluation du niveau de légalité (sur base de la checklist) – confidentiel
RA4 : La certification sera intégrée dans les SVL du Cameroun et du Congo, et dans les APV provisoires du Gabon et la République Démocratique du Congo	A.1.7a Organiser le plaidoyer pour la reconnaissance de la certification dans le processus APV FLEGT	<p>Niveau 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'état des lieux du processus de reconnaissance des certifications tierce partie - TDR expert pour étude des textes/documents de reconnaissance des certifications tierce partie. - Rapports d'analyse des documents de reconnaissance de la certification - Brochure de vulgarisation sur les synergies entre certification tierce partie et APV FLEGT <p>Niveau 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CR des réunions nationales/tables rondes pour partage des résultats d'études - Feuille de route du suivi de la reconnaissance des certifications tierce partie actualisée - CR (confidentiels) de réunions de concertation interne avec les sociétés - CR de réunions de concertation avec parties prenantes
RA5 : Les nouveaux documents normatifs et réglementaires concernant la gestion forestière intégreront les positions concertées du secteur privé	A.1.7b Structurer et renforcer le plaidoyer de l'ensemble du secteur privé dans les processus APV FLEGT et certification	<p>Niveau 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Listes pool d'experts - Méthodologie ou procédure concernant l'organisation de concertation pour des nouveaux projets de texte. <p>Niveau 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - TDR expert pour l'analyse des projets de texte/document - Contrat de consultance pour l'analyse des projets de texte/document

Résultats attendus	Activités	Livrables
		<ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'analyse des projets de texte/document - CR (confidentielles) de réunions de concertation interne avec les sociétés - CR de réunions de restitution des résultats d'étude et/ou de réunions de concertation avec parties prenantes

2.4 Rappel des moyens d'intervention

L'équipe ATIBT responsable de la mise en œuvre des activités du contrat est constituée de quatre personnes. Leurs fonctions et responsabilités respectives sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau 4 : Fonctions et responsabilités de l'équipe ATIBT

Prénoms et noms	Fonction	Responsabilités
Benoît Jobbé-Duval	Directeur général	<ul style="list-style-type: none"> - La bonne mise en œuvre des projets, notamment au niveau politique et relationnel - Le bon fonctionnement du bureau ATIBT Congo - L'encadrement des référents FLEGT-Certification et les relations avec les AP partenaires - Echanges avec le PPECF
Jacqueline Lardit-van de Pol	Coordinatrice des projets FLEGT-REDD	<ul style="list-style-type: none"> - La coordination générale des activités des projets FLEGT et REDD de l'ATIBT ; - Les échanges avec les bailleurs de fonds ; - La coordination avec les AP partenaires ; - Le suivi du bon déroulement des activités des Référents, notamment par la validation des planning trimestriels, la validation des livrables (TdR, rapports, outils, etc.) - L'appui à la réalisation des activités (support technique FLEGT et Certification pour l'élaboration des outils, support pour les liens avec les parties prenantes, la représentation institutionnelle de l'ATIBT)
Caroline Duhesme	Coordinatrice adjointe des projets FLEGT-REDD	<ul style="list-style-type: none"> - Le suivi du bon déroulement des activités des Référents, notamment par des missions d'appui, la relecture des livrables (TdR, rapports, outils, etc.) - L'appui à la réalisation des activités (support technique FLEGT et Certification pour l'élaboration des TdR, outils, et la préparation de matériel pour les formations)
Camille Renard	Coordinatrice financière et communication des projets	<ul style="list-style-type: none"> - Le renforcement des capacités des AP partenaires et des référents FLEGT-Certification en termes de gestion de projet, suivi administratif et financier - L'appui à l'élaboration des plans et outils de communication des AP partenaires - Le suivi administratif et financier des contrats des projets FLEGT-REDD - L'élaboration du plan de communication global des projets FLEGT-REDD

Le tableau suivant présente un résumé de l'organisation de la mise en œuvre des activités dans les pays cibles.

Tableau 5 : Tableau synthétique de l'organisation mise en place pour la mise en œuvre du projet dans les pays cibles

	Cameroun	Gabon	Congo	RDC
AP partenaire	GFBC	UFIGA	ATIBT Congo	FIB
Responsable Encadrement AP	V. Mouyenga (Délégué Générale GFBC)	F. Van de Ven (Délégué Générale UFIGA)	B. Jobbé-Duval (Directeur Générale ATIBT)	G. Moya Mola (Président FIB)

	Cameroun	Gabon	Congo	RDC
	B. Castadot (prestataire PPECF pour la partie technique)			
Convention	Signée le 24/01 2019	Signée le 06/11/2018	Accord de siège signée le 27/05/2015	Signée le 10/01/ 2019
Référent	Fousseni Fétéké	Hugues Mouidy	Alain Tiotsop	Eric Gitadi
Date mise en place	01/04/2019	22/11/2018	25/07/2018	10/01/2019

Le PPECF, au travers de la Cellule de Gestion du Programme (CgP), un consortium Eco-Consult-Oréade-Brèche en lien avec la COMIFAC, est en charge du suivi de la bonne mise en œuvre des activités, notamment la validation des choix de référents FLEGT-Certification, la validation des livrables, et le choix des entreprises candidates au coaching (à travers l'avis de NO de la KFW à la suite du diagnostic initial). Elle assure aussi une supervision technique des activités, notamment la responsabilité de co-valider les choix des Référents et des entreprises candidates au coaching, de réviser les rapports de suivi du projet, mais aussi de réviser d'un point de vue technique les différents rapports de mission des Référents, et de participer au planning des activités de diagnostics et du suivi des entreprises engagées dans la certification à travers le PPECF.

3 SITUATION ACTUALISÉE DES PAYS CIBLES POUR LA PÉRIODE

3.1 Contexte actualisée par pays

Le tableau suivant présente des informations de contexte, allant de la situation générale du pays (politique, économique, etc.), du secteur privé forestier, à la situation précise de la mise en œuvre des APV, et du développement de la certification. Pour donner suite aux observations formulées lors de la relecture du rapport précédent, ce tableau reprend l'ensemble des contenus du tableau présenté dans le rapport de démarrage d'octobre 2018, indiqué comme T0, auxquels sont ajoutés les éventuels changements des périodes de rapports semestriels suivants (T1 = 5 juillet – 31 décembre 2018, T2 = 1 janvier – 30 juin 2019).

Tableau 6 : Tableau synthétique du contexte actualisé par pays

Thème	Cameroun	Gabon	Congo	RDC
Situation générale	<p>T0 Dernière élection en oct. 2018. Régime fragile (en fonction de la présence du président). Principale économie de la zone, mais stabilité incertaine (situation ouest et nord, menace de fin du régime Biya).</p> <p>T2 Dégradation de la situation sécuritaire dans les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest, en proie à une crise socio-politique persistante</p>	<p>T0 Dernière élection en août 2016. Fréquents changements des membres du gouvernement, notamment les ministres en charge des forêts. Situation économique fragile. Fortes ambitions (Gabon Emergent), notamment pour le secteur forêt-bois.</p> <p>T1 Stabilité politique fragile (suite à l'accident cérébral du président le 24 oct. 2018).</p> <p>T2 Nouveau Ministre des Forêts après les scandales sur le Kévazingo et l'Okoumé, liés à l'exploitation illégale par les sociétés asiatiques.</p>	<p>T0 Dernière élection en mars 2016. Stabilité fragile (en fonction de la présence du président). Situation économique dégradée (crise pétrolière).</p> <p>T1 Deux projets de nouvelles loi (forestier et finances) ne feront qu'aggraver les perspectives économiques pour le secteur privé, et notamment du secteur privé de la filière bois.</p> <p>T2 Le projet de code forestier suscite de plus en plus d'inquiétudes sur les perspectives d'investissement du secteur privé. L'examen du projet de loi est prévu à la session parlementaire de juin 2019. Rencontre ATIBT-UNIBOIS-UNICONGO et parlementaires pour présenter les impacts sociaux-économiques de certaines dispositions du projet de loi portant code forestier sur le climat des</p>	<p>T0 Prochaines élections prévues fin 2018, repoussée plusieurs fois. Stabilité très incertaine (risque de crise, sortie d'une série de conflit). Situation économique faible (malgré un haut potentiel).</p> <p>T1 La mauvaise organisation des élections a quasi paralysé le pays dans la période d'octobre à décembre. Des élections présidentielles et parlementaires ont eu lieu le 19 décembre 2018 sous haute tension. La publication des résultats est prévue en janvier 2019.</p> <p>T2 Les assemblées provinciales et gouvernements provinciaux ont été installés. La non-mise en place du gouvernement sept mois après les élections de décembre 2018 bloque le fonctionnement normal de l'administration.</p>

Thème	Cameroun	Gabon	Congo	RDC
			affaires. Transmission de l'argumentaire aux sénateurs et députés présents. Les dispositions de la loi des finances 2019 impactent les prévisions d'investissement des entreprises forestières.	Plusieurs documents administratifs ne peuvent pas être délivrés par les ministres intérimaires qui ont, officiellement été interdits par le Premier Ministre, de prendre les actes à disposition tels que signer les contrats, arrêtés, autorisations des permis de coupe, etc.
Secteur privé	<p>T0 4% du PIB Secteur privé très diversifié (entreprises à capitaux forestières et industrielles, mais aussi nationaux, et de grandes tailles aux PME et artisanal). Multitude de types de permis forestiers. Transformation principale : sciage. Secteur informel important. Marché domestique dynamique.</p> <p>T2 Installation très visible de nombreuses unités de transformation vietnamiennes (et le Cameroun devient aussi le premier fournisseur des bois en grume au Vietnam).</p>	<p>T0 5% du PIB Secteurs en profonde mutation (en cours d'industrialisation suite à l'interdiction d'export des grumes en 2009). Secteur forestier menacé par l'agro-industrie. Activité basée principalement sur l'Okoumé. Marché domestique faible.</p> <p>T2 Suite au blocage des exportations au port d'Owendo, une baisse sensible des exportations pour le deuxième trimestre.</p>	<p>T0 5,6% du PIB Répartition des entreprises entre nord et sud. Grande disparité des opérateurs. Exploitation principalement sous concessions. Marché domestique faible.</p> <p>T2 Reprise des activités de Rougier Mokabi. Rassemblement du secteur privé au travers d'actions communes de plaidoyer (grâce au projet). Rapport d'activité EIA sur les activités illégales du groupe Deija (propriétaire deux sociétés forestières au Congo)</p>	<p>T0 1% du PIB Secteur en difficulté (dû au contexte politique, au niveau de développement, aux contraintes logistiques), en transition (évolution du cadre législatif vers des concessions forestières). Moratoire sur l'attribution de nouvelles concessions. Secteur informel important. Marché domestique en développement.</p> <p>T1 Discussion en cours pour lever le moratoire, fortement décriée par les ONG.</p> <p>T2 Situation des documents d'aménagement pour les 57 contrats forestiers (CF) signés entre 2011 et 2014 au 31/5/2019 : 31 CF avec plans d'aménagement déposés, 6 CF en cours d'aménagement dont 3 CF avec changement de propriétaire, 12 CF</p>

Thème	Cameroun	Gabon	Congo	RDC
				résiliés, 4 CF résiliés et réalloués, 2 CF converties en concession de conservation, 2 CF n'ayant pas avancé dans le processus d'aménagement
Association Professionnelle	<p>T0 GFBC, AP membre ATIBT, et partenaire projet FLEGT, représentante des sociétés à capitaux majoritairement étrangers, en restructuration (pas de SG pendant plusieurs années). Autres syndicats : FECAPROBOIS (PME), AJEN et de nombreuses autres.</p> <p>Un intersyndical existe depuis 2014 (l'Interprofession) et est composé de 4 collèges (les industriels exportateurs (GFBC), les PME industrielles, les vendeurs de bois, et les menuiseries/ébénistes). Il est non-actif.</p> <p>T1 Le GFBC a signé un contrat de subvention avec la FAO pour renforcer les associations professionnelles des PME, et pour redynamiser l'Interprofession. Le GFBC a un nouveau Délégué Général depuis le 12/12/2018, M. Valentin Mouyenga.</p> <p>T2 Démission du président du GFBC, poste vacant. Remise en question</p>	<p>T0 UFIGA, membre ATIBT, et partenaire projet FLEGT, représentant des sociétés à capitaux à majorité étrangers. Présence forte.</p> <p>Autres syndicats : UFIAG (asiatique), SIAG (national), FGBSP (PME et TPE nationaux). Moteur de l'InterSyndicale Forêt Bois (avec les syndicats des asiatiques et des nationaux).</p> <p>T2 A la suite des différents scandales (Kevazingogate et Toxic Okoumé), les réunions de l'InterSyndicale n'ont plus lieu en attendant que la situation devienne plus claire sur l'implication de certains acteurs. La société CBG décide de quitter l'UFIGA.</p>	<p>T0 2 syndicats : non membres ATIBT - UNICONGO, association inter-patronale généraliste, représente les intérêts de quelques grandes entreprises du nord, a peu d'échanges avec le secteur bois. - UNIBOIS : association inter-patronale du secteur bois, représente la majorité des PME du sud nationale (détendeurs des CTI), et quelques sociétés asiatiques, est en difficulté de fonctionnement.</p> <p>T1 UNIBOIS a tenu une réunion d'Assemblée générale, lors de laquelle les président et secrétaire général ont été maintenus, et un système de cotisation par les membres instauré. Mobilisation commune d'UNIBOIS et UNICONGO pour des activités de plaidoyer grâce à ATIBT Congo.</p> <p>T2 L'intersyndical continue de fonctionner avec le plaidoyer du code forestier (un nouveau courrier commun, organisation</p>	<p>T0 FIB, membre ATIBT, et partenaire projet FLEGT, représente les sociétés à capitaux à majorité étrangers. Bien structuré et reconnu. Autres syndicats : ACEFA, qui représente les artisans de la filière forêt-bois.</p> <p>T1 A cause de la situation politique et économique très précaire en RDC seulement 3 des 12 membres de FIB sont en activité.</p> <p>T2 Reprise progressive des activités d'exploitation de SIFORCO et SCIBOIS, tous membres de la FIB. Déclaration d'intention de 3 sociétés à adhérer à la FIB au courant de ce semestre. Il s'agit de SOMIFOR et FODECO, sociétés à capitaux chinois et BOOMING GREEN à capital Franco-Libanais.</p>

Thème	Cameroun	Gabon	Congo	RDC
	par certaines sociétés membres de travailler avec l'ATIBT dans des projets FLEGT et certification.		d'une réunion avec les parlementaires)	
Opérateurs	<p>T0 Grande variété d'opérateurs, mais peu d'asiatiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Opérateurs intégrés (exploitation et transformation) souvent à capitaux étranger (UFA), majorité certifiés (FSC, légalité) - Opérateurs forestiers nationaux (UFA, VC, AEB/ARB), - Industriels (environs 200). <p>T2 Installation visible d'opérateurs vietnamien (transformation)</p>	<p>T0 Principalement des moyens et gros opérateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Opérateurs historiques certifiés à capitaux principalement européens - Forte présence d'entreprises à capitaux asiatiques (74% des permis attribués). - Développement d'un secteur industriel (zone de Nkok). 	<p>T0 Disparité des opérateurs forestiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Grandes entreprises du Nord aménagés et certifiés (FSC, légalité) - PME nationales du sud (pas aménagées) - Sociétés asiatiques (peu aménagées). <p>T2 D'après certains acteurs, on sent un frémissement dans la prise de conscience de sociétés asiatiques pour améliorer leur image (une société asiatique a fait une demande d'adhésion à UNICONGO, le syndicat inter-patronal).</p>	<p>T0 Principalement grands opérateurs forestiers sur les concessions (dont seulement un tiers est en activité à cause de la précarité de l'environnement politique et économique du pays). Secteur artisanal très important (selon CIFOR la production de sciages artisanales est 10 fois plus que la production industrielle). Projet de soutien au SP (AGEDUFOR) au sujet de l'aménagement forestier.</p> <p>T2 La clôture de la phase 2 du projet d'appui à la gestion durable des forêts (AGEDUFOR) met également fin à tout appui ou accompagnement dont bénéficiait le secteur privé forestier. D'autres voies de soutien au secteur privé en matière de l'aménagement restent à explorer.</p>
Certification	<p>T0 Pays le plus avancé dans la certification légale et durable (nb de certificats, surfaces certifiées) probablement du fait de l'implantation historique du service</p>	<p>T0 Pays dynamique dans la certification de gestion durable (3 principales sociétés certifiées FSC, un PAFC opérationnel).</p> <p>T1</p>	<p>T0 2 opérateurs principaux certifiés FSC, une société asiatique certifiée légale. Difficulté pour les autres opérateurs d'être certifiés.</p> <p>T1</p>	<p>T0 Certification difficile (contexte politique, cadre réglementaire, moyens économiques des entreprises). Manifestation de la volonté vers la certification par certaines sociétés.</p>

Thème	Cameroun	Gabon	Congo	RDC
	certification forêt de Bureau Veritas à Douala. Ralentissement de la certification FSC, regain de la certification de légalité. Difficulté de certains opérateurs (Wijma, Rougier).	Déclaration du président le 26 septembre 2018, annonçant de fermer fin 2021 toute société non certifiée FSC. Groupe de travail en cours pour définir les modalités de mise en œuvre de la décision du chef de l'état de rendre la certification obligatoire (ouverture aux certifications FSC, PAFC Gabon, et légalité).	Nouveau projet de code forestier qui précise que « Les sociétés forestières certifient la gestion de leurs concessions forestières aménagées ou la légalité des produits qui y sont exploités et transformés » (art 72 de la dernière version connue). Selon l'administration forestière cet article considère un certificat de légalité comme le résultat de la certification de légalité vérifiée tierce partie, ou le cas échéant le certificat FLEGT (basé sur le SVL).	T2 Première certification tierce partie (de légalité) attribuée en RDC, depuis l'arrêt des activités de certification en 2011.
FSC	<p>TO</p> <p>FSC en perte de vitesse sur le BC (pas de nouvelles entreprises certifiées depuis plusieurs années). IFL : définition des indicateurs de gestion des IFL dans le BC en 2018. Mise en œuvre de la motion 34 à suivre. L'ancien directeur FSC pour le bassin du Congo M. Schwartzberg a été remplacé par N. Bouville le 1^{er} février 2019, et un bureau régionale a été installé à Libreville au Gabon. Publication des référentiels FSC nationaux prévue en 2019.</p>			
	<p>TO</p> <p>Grosse baisse de la certification FSC en 2018 (non-renouvellement ou perte de certification, sociétés en difficulté). FSC FM : 411 976 ha/2 FSC CW : 617 776 ha/2 T1</p> <p>Perte de certificat FSC FM Groupe Wijma et perte de certificat FSC CW SFID FSC FM : 341 708 ha/1 FSC CW : 359 060 ha/1</p>	<p>TO</p> <p>Certification FSC stable depuis 2009. FSC FM : 2 042 616 ha/3 T1</p> <p>Déclaration du président gabonais le 26 septembre 2018, annonçant l'arrêt fin 2021 toute société non certifiée FSC. Perte de certificat FSC FM pour une des CFAD de Rougier Gabon (Léké), séparation des certificats pour les CFAD Haut-Abanga et Ivindo, gain</p>	<p>TO</p> <p>Certification stable (en nombre d'entreprises). FSC FM : 2 410 693 ha/4 (2 sociétés) FSC CW : 669 589 ha/1</p>	<p>TO</p>

Thème	Cameroun	Gabon	Congo	RDC
		du certificat FSC CW de Cora Wood (UFA 3). FSC FM : 1 741 278 ha/4 FSC CW : 235 593 ha/1		
PAFC	<p>T1 : Projet de développement et reconnaissance d'un PAFC Régional en cours par l'ATIBT (fonds PPECF) a démarré en janvier 2019</p> <p>T2 Installation d'un coordinateur de projet en juin 2019, basé à Yaoundé Définition d'un planning d'action, préparation des protocoles d'accord avec les initiatives nationales, élaboration des premiers documents de procédures de schéma régional</p>			
	T0 Initiative PAFC Cameroun présente Schéma en développement.	T0 Initiative PAFC Gabon présente Schéma développé et reconnu PEFC 1 OC accrédité (BV) 1 société certifiée (CEB), une en cours (Rougier). 596 822 ha/1 T2 Rougier sursoit à sa décision d'aller vers PAFC Gabon, CBG s'est désengagée.	T0 Initiative en constitution (association membre PEFC en 2017). Schéma à développer.	RAS
OLB	<p>T0 Système proposé par Bureau Veritas uniquement, et géré par BV Douala. Référentiels GF et COC en cours de révision BV présent historiquement sur le BC</p> <p>T2 Après une période peu active pour des raisons de réorganisation d'équipe, une nouvelle formation d'auditeurs sera organisée la première semaine du mois de septembre (2019). Toujours en attente de la version revue du référentiel OLB</p>			
	T0 3 123 123 ha /12 T1 Perte certificats Panagiotis Marelis, CAFECO et SCIEB, et fusion CFC et SEBC 2 690 087 ha/10	-	T0 852 820 ha /2	-

Thème	Cameroun	Gabon	Congo	RDC
	T2 Suspension du certificat de SEFFECAM 2 562 073 ha/10			
LS	Rachat de Rainforest Alliance par NEPCon, système FLV remplacé par Legal Source. NEPCon très dynamique sur la sous-région (formations, séminaires, etc).			
	T0 40 992 ha /1 T1 Perte certificat Hevecam 0 ha/0	T0 0 ha/0 T1 Obtention certificat RFM 321 428 ha/1	T0 1 696 211 ha/2 (IFO et Mokabi) T1 Perte certificat Mokabi (Groupe Rougier) 1 109 881 ha/1	T2 Premier certificat de légalité en RDC (CFT pour concessions dans la province Tshopo) 544 145 ha/1
TLV	Timber Legality Verified, système propose par Control Union. Le référentiel et la liste de sociétés certifiées sont disponibles sur demande.			
		T0 236 256 ha/1 (Corawood) T2 Obtention certificat SOMIVAB 431 528 ha/2		
APV				
Situation	T0 En vigueur depuis 2011 (signé le 6 octobre 2010, ratifié le 9 août 2011) En phase de préparation à la mise en œuvre (développement du SVL et des exigences des annexes). La mise en œuvre est au ralenti depuis 2014. T1 Appel à manifestation d'intérêt pour l'évaluation de la mise en	T0 Négociation en cours depuis septembre 2010. Suspendues en 2011, elles ont redémarré en 2014, et sont peu dynamiques depuis.	T0 En vigueur depuis 2013 (signé le 17 mai 2010, ratifié le 4 juillet 2012). En phase de préparation à la mise en œuvre (développement du SVL et des exigences des annexes). La mise en œuvre est suivie et relativement dynamique (le Congo fait l'objet d'un projet d'assistance technique jusqu'en nov. 2018). T1 La phase I du projet d'Appui à la mise en œuvre de l'APV au Congo	T0 Négociation depuis octobre 2011, ont connu de nombreuses phases de ralentissement (non-respect de la feuille de route), puis une relance officielle en 2016. Négociation officielle toujours au ralenti mais beaucoup de progrès a été réalisé par la Commission Technique de négociations Nationale, et ses sous-commissions. T2

Thème	Cameroun	Gabon	Congo	RDC
	<p>œuvre de l'APV Cameroun (démarrage prévu en janvier 2019) T2 Revue conjointe achevée au premier semestre 2019 et feuille de route élaborée pour mise en œuvre effective dès le second semestre.</p>		<p>s'est terminé. Le contrat FRMi-ATIBT a fini le 30 novembre 2018. Tenue du 9^{ème} CCM (21-22/11/18). T2 Principales conclusions CCM10 -Retard pris dans la mise en œuvre de la phase 1(prérequis) du déploiement du SIVL, -Retards accusés dans la mobilisation des financements de la partie nationale, des partenaires techniques et financiers. -Forte implication du Ministère des finances et du budget dans le processus APV FLEGT (remerciement du CCM) - Appui de l'Union Européenne pour la création du comité interministériel pour la mobilisation des fonds et le suivi du déploiement national du SVL. -Réalisation de toutes les recommandations des CCM 8 et 9 avant le CCM 11. Toujours en attente de la phase 2 du projet APV FLEGT (DFID) et de la mise en œuvre du 11^{ème} FED (UE)</p>	<p>Certaines activités de la feuille de route de la commission technique pour le 1^{er} et 2^{ème} semestre 2019 ont été accomplies grâce au financement de l'AFD via le projet AGEDUFOR et au fonds Belge via le projet UNESCO.</p>
Grille de légalité	<p>T0 8 grilles de légalité : - 7 pour l'exploitation forestière (en fonction des titres) - 1 pour les unités de transformation.</p>	<p>T0 1 grille de légalité. Une révision est en cours, pour : - Séparer les marchés exports et domestiques, et d'une autre part - Faire une grille par groupe d'acteurs (CGFAD/CPAET,</p>	<p>T0 2 grilles de légalités : - Une pour les forêts naturelles - Une pour les forêts de plantation.</p>	<p>T0 3 grilles de légalité : 1 pour le secteur industriel 2 pour le secteur artisanal (1^{ière} et 2^{ème} catégorie). T1</p>

Thème	Cameroun	Gabon	Congo	RDC
	<p>Grilles de légalité critiquées (inadaptation de certains vérificateurs) et particulièrement lourdes.</p> <p>Projet de révision prévu en 2019.</p> <p>T1</p> <p>Une proposition de révision de la grille de légalité des UFA et des unités de transformation a été soumise à la FAO par le GFBC.</p> <p>T2</p> <p>Processus national de révision des grilles de légalité existantes et de 4 nouvelles grilles proposées pour d'autres titres forestiers en cours de mise en œuvre à travers 3 projets FAO portés par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'Administration Camerounaise (MINFOF) - la société civile (GDA) - le secteur privé (GFBC) <p>Lancement conjoint des projets et élaboration de la méthodologie de révision en juin 2019</p> <p>Mise en commun des propositions de révision des grilles prévue avant la fin de l'année 2019.</p>	<p>Industriels, négociants, forêts communautaires)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Séparer les éléments de « standard » (PCI) des éléments de contrôle (vérificateurs, qui feront partie du SVL). 	<p>Le développement du SVL se consacre principalement à celle pour les forêts naturelles.</p> <p>Un projet de révision des grilles de légalité est initié par la CLFT.</p> <p>T1</p> <p>Une proposition de projet pour la révision des grilles de légalité a été soumise à la FAO par la CLFT.</p> <p>T2</p> <p>Le projet de révision des grilles proposé par la CLFT est en standby, en attente de l'adoption du projet de code forestier</p>	<p>Les tests de terrain réalisés en septembre 2018 pour la grille de légalité de l'exploitation artisanale de 1^{ère} catégorie et consolidation.</p> <p>Le test de la grille de légalité de l'exploitation industrielle a été réalisé en décembre 2018. Deux autres documents ont été produits par la CTN :</p> <p>1 sur l'accès à l'information et la transparence dans le secteur forestier, et</p> <p>1 sur la liste des bois et produits dérivés couverts par le régime d'autorisations FLEGT.</p> <p>T2</p> <p>Consolidation des résultats de test sur la grille de l'exploitation industrielle.</p> <p>Etude sur les contrariétés juridiques de la grille de légalité de l'exploitation industrielle.</p> <p>Version révisée de la grille de l'exploitation industrielle du bois.</p> <p>Plénière de la commission technique élargie aux différents coordonnateurs provinciaux de l'Environnement (Mai-ndombe, Equateur, Tshuopo, Tshuapa, Mongala) en juin 2019.</p> <p>Atelier de restitution des travaux de la CT et de présentation des résultats aux parties prenantes en juin 2019.</p>

Thème	Cameroun	Gabon	Congo	RDC
Développement SVL	<p>Mise en œuvre au ralenti :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 arrêtés fixant les procédures de délivrance des certificats de légalité et des autorisations FLEGT, et mise en vigueur du SIGIF publié en 2013. - Indisponibilité du système informatique SIGIF 2. - Peu d'action de restructuration du contrôle du MINFOF. - Un AIS en 2012-2013, pas de suite. 	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'un atelier en 2017 pour tirer des leçons des pays avec un APV en cours de mise en œuvre. - Des manuels de procédures (incluant procédures de contrôles) ont été élaborés par l'administration en 2017. - Volonté pour élaborer et tester le SVL en même temps que la grille pour garantir son adaptation à la réalité et gagner du temps lors de la phase de mise en œuvre de l'APV. <p>T2 Installation de TRACER Nkok pour les bois entrant dans la ZES de Nkok basé sur la diligence raisonnée.</p>	<p>T0 Mise en œuvre active (facilitée par le projet d'AT à la mise en œuvre de l'APV FLEGT) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition de procédure de contrôle et formation des DDEF - Développement du SIVL (outil informatique de suivi de la légalité et de la traçabilité) - Accompagnement des sociétés privées (diagnostiques, suivi plan d'action). <p>T2 Après achèvement de la première phase du projet d'Appui à la mise en œuvre de l'APV FLEGT, le ministère de finances prend le relais pour organiser l'opérationnalisation du SIVL, consacré à la correction des bugs, et à la définition d'un plan d'action de déploiement.</p>	<p>T0 Des procédures de vérification de la légalité correspondant aux grilles de légalité du secteur industriel et artisanal (1^{ère} catégorie) ont été élaborées et (seront) testées en même temps que les tests de grilles de légalité en 2018. La procédure de vérification de légalité de la grille artisanale (2^{ème} catégorie) doit encore être testée.</p> <p>T1 Procédures de vérification de la grille de légalité de l'exploitation industrielle et artisanale vérifiées lors de tests de terrain de septembre et décembre 2018</p>
Système national de traçabilité	<p>T0 Basé sur une base de données SIGIF II inachevée (après plusieurs projets/prestataires). Initiatives privées en développement (PALLITRACK). Les deux systèmes se basent sur l'identification des produits bois par codes-barres.</p> <p>T2 Projet d'harmonisation des systèmes privés de traçabilité à des</p>	<p>T0 Un atelier d'orientation a été organisé en 2017. Des décisions n'ont pas encore été prises.</p> <p>T2 Installation de IWOODATA à Nkok, ce logiciel trace le bois depuis son entrée dans la ZES de Nkok, jusqu'à sa sortie.</p>	<p>T0 Basé sur un outil informatique, le SIVL, qui couple les informations de traçabilité et de contrôles, était livré en 2016, mais en cours d'adaptation pour corriger et adapter. Le SIVL utilise pour l'identification des arbres et des produits bois des codes-barres. Phase de déploiement et d'opérationnalisation à suivre.</p> <p>T2</p>	<p>Une initiative a démarré en 2015 (le PCPCB : Programme de Contrôle de la Production et Commercialisation de bois, couplé au SIGEF : Système d'Information de Gestion Forestière), mais a échoué, faute de la viabilité technique du système et la gestion financière. Le PCPCB utilisait pour l'identification des produits bois des codes-barres surtout pour le</p>

Thème	Cameroun	Gabon	Congo	RDC
	fins d'arrimage au système national en cours de discussion/négociation (PAMFOR)		<p>Mise en place d'un plan d'action de déploiement du SIVL (conclusions rapport TERE) :</p> <p>Le besoin de renforcement des connaissances et du matériel informatiques dans les DDEF ;</p> <p>De gros problèmes de connectivité à internet dans la plupart des sites visités ;</p> <p>D'importantes modifications dans les pratiques actuelles liées à l'arrivée du SIVL qu'il faudra être capables d'accompagner.</p> <p>Eléments importants à retenir pour la bonne marche du déploiement sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un planning serré, qui ne supportera pas de retard si l'objectif affiché est un lancement en production des premiers modules du SIVL est souhaité pour 2020. • L'importance d'un accompagnement de la CLFT dans la mise en cadence des différentes tâches prévues pour le déploiement du SIVL. • Le rôle clé de la relation entre les deux principaux ministères impliqués : MEF et MFB. • Le risque de retard au démarrage des utilisateurs pour diverses raisons comme les problèmes d'internet, le manque 	bois situé au parc à grumes à Kinshasa.

Thème	Cameroun	Gabon	Congo	RDC
			de compétence ou de matériel adéquat pour une utilisation quotidienne du SIVL.	
Cadre réglementaire	<p>T0 Cadre juridique présentant des incohérences. Projet de révision de la loi forestière et des textes d'application inachevé depuis 2008.</p> <p>T1 Un avant-projet de nouvelle loi a été élaborée, portant Régime des forêts et de la faune. Une réunion de concertation a eu lieu le 12 novembre 2018.</p> <p>T2 Avant-projet de nouvelle loi en relecture au service du Premier Ministère et en attente d'harmonisation avec le MINFOF.</p>	<p>T0 Code forestier révisé, et en attente de validation par le parlement (pour lequel des élections de nouveaux membres sont prévus en fin d'année 2018). Projet de texte pour la définition d'une forêt en cours de formulation, dans le contexte du fort développement du secteur agro-industriel. Processus dynamique d'élaboration de textes d'application.</p> <p>T2 Trois notes circulaires concernant les documents à déposer au Brigades des Eaux & Forêts, documents à présenter aux postes de contrôles (fixes et mobiles) et obligation déclarations volumes pour les sociétés négociants.</p>	<p>T0 Code forestier en cours de révision (à suivre). Définition des normes d'aménagement simplifiées en cours</p> <p>T1 Un nouveau projet de texte de nouveau code forestier est apparu, différent du texte validé par les parties prenantes en 2017 et qui contient plusieurs articles très contraignants pour le secteur privé.</p> <p>T2 Le secteur forestier s'est organisé pour dénoncer certaines dispositions dans le projet de nouveau Code forestier, comme le partage de production (courrier commun en février, définition d'une réunion d'information avec les parlementaires en juin). L'examen du projet de code forestier était inscrit à la session parlementaire de juin 2019.</p>	<p>T0 Cadre juridique complexe avec en plus des textes nationaux, aussi des textes provinciaux. La FIB met en œuvre un projet de collecte et analyses de textes dans les trois provinces de production de bois principales. Un document des recommandations a été produit et adressé à l'attention des diverses autorités au niveau central et provincial. Le projet de révision du code forestier de 2002 a été annoncé, mais des véritables discussions entre les parties prenantes n'ont officiellement pas encore débutées.</p> <p>T2 Discussions en bilatérale entre la FIB et la Fédération des entreprises du Congo ayant abouti à la formulation des propositions d'amendements sur le projet de Code en instance de révision.</p>
Reconnaissance certification	<p>T0 Effectif depuis 2013 : - 2013 : publication de textes réglementaires portant sur la</p>	<p>T0 Discussions à initier.</p> <p>T1 Suite au Forum national sur la généralisation de la certification</p>	<p>T0 La certification tierce partie est mentionnée dans l'article 3.3 de l'Annexe III de l'APV FLEGT.</p>	<p>T0 Discussions à initier.</p>

Thème	Cameroun	Gabon	Congo	RDC
	<p>reconnaissance des systèmes privés de certification.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2014 : validation des procédures de reconnaissance des certificats privés. - 2015 : agrément de BV comme Bureau de Certification opérant au Cameroun dans le cadre du régime d'Autorisation FLEGT. - 2016 : reconnaissance de 2 standards de BV (FSC et OLB), permettant l'attribution de certificats de légalité FLEGT aux titulaires de certificats FSC et OLB délivrés par BV. <p>T2 2 sociétés forestières ou transformatrices détentrices d'un certificat accordé par BV ont obtenu le certificat de légalité FLEGT dans le cadre du régime d'autorisation FLEGT</p>	<p>pour les activités de la filière forêt-bois au Gabon (ANPI), proposition de d'intégrer la certification dans les négociations d'un APV FLEGT (par l'ATIBT, soutenue par l'UE)</p>	<p>Une évaluation formelle de chaque système de certification devrait être effectuée par l'IGEF. Développement des procédures de reconnaissance des systèmes de certification privée initié en 2016, mais processus non abouti.</p> <p>T1 Recommandation 4 du CCM 9 : Finaliser la procédure de reconnaissance de standards de certification et mobiliser des fonds pour sa mise en œuvre.</p> <p>T2 Un état des lieux de la reconnaissance de la certification dans le SVL a été fait, des contacts ont été pris pour proposer des TDR pour compléter la procédure de reconnaissance existante, qui est incomplète. La CLFT et la DUE n'ont pas le budget pour cela, et le projet se propose de le prendre en charge (cf. activité 1.7a)</p>	

3.2 Revue des risques actualisée par pays

Ce tableau fait suite aux tableaux des forces, faiblesses, risques et opportunités présentés par pays dans le rapport de démarrage d'octobre 2018, et présente l'évolution de la situation des risques et des opportunités depuis cette date à juin 2019.

Tableau 7 : Revue actualisée des risques par pays pour la bonne mise en œuvre des activités de projet

Description des risques	Cameroun	Gabon	Congo	RDC
-------------------------	----------	-------	-------	-----

<p>Evolution des risques</p>	<p>Le processus de mis en œuvre de l'APV FLEGT a repris après la revue conjointe Cameroun-UE. La tendance de diminution de surfaces forestières certifiées vérifiées tierce partie continue.</p>	<p>Le ralentissement des exports de bois continue à cause de plusieurs problèmes de fonctionnement du Port d'Owendo. Les changements très fréquents du gouvernement (ministres) confirment une certaine instabilité politique.</p>	<p>Le climat d'investissements dans l'industrie de transformation du bois est négatif avec une loi des finances 2019 et un projet de code forestier proposant des dispositions fiscales très impactantes sur le l'économie forestière.</p>	<p>La situation politique reste précaire. Depuis les élections présidentielles et législatives un nouveau gouvernement n'est toujours pas nommé. La Présidence de la République, seule institution capable d'intervenir dans des dossiers importants reste asphyxiée dans leur traitement en attendant la formation du gouvernement.</p>
<p>Nouveaux risques</p>	<p>Suite à une mission d'EFI au Cameroun portant sur l'évaluation du SVL, le MinFOF aurait déclaré non-fonctionnel le SIGIF II au stade actuel de son développement, ce qui peut freiner le processus de mis en œuvre de l'APV. L'instabilité organisationnelle du GFBC (démission du président), ne favorise pas l'organisation du plaidoyer commun du secteur privé.</p>	<p>Fermeture des usines de transformation du bois, à cause du mauvais approvisionnement du bois (chemin de fer principalement utilisé pour des produits miniers, concurrence déloyale avec la GSEZ Nkok).</p>	<p>Validation des projets de code forestier et de loi de finances sans études d'impact, pour satisfaire les demandes de recettes et faciliter les négociations avec FMI pour un appui financier futur. Baisse des investissements dans la filière bois. Mise en place d'un système de péage qui fait diminuer le prix de revient des produits circulant au Congo</p>	<p>Augmentation d'illégalité ou arrêt d'activités, pour cause de non-livraison d'autorisations d'exploitation depuis janvier 2019. Arrêt d'avancement du processus de négociation APV FLEGT pour cause de manque de fonds financiers. Arrêt d'exploitation et résiliation de contrats de concession pour les entreprises n'ayant pas avancé ou déposé les plans d'aménagement dans les délais.</p>
<p>Mesures d'atténuation</p>	<p>Le GFBC travaille conjointement avec l'administration du MinFOF sur la révision des grilles de légalité pour relancer le processus de mise en œuvre de l'APV.</p>	<p>L'UFIGA participe aux échanges et réunions avec le SETRAG et d'autres parties prenantes pour améliorer l'approvisionnement en bois des sociétés industrielles, et pour accélérer le processus de traitement et de contrôles de conteneurs à l'export.</p>	<p>L'ATIBT intensifie des actions de plaidoyer de l'ensemble du secteur privé en activant l'intersyndical, et en collaboration avec la société civile et les partenaires au développement.</p>	<p>La FIB a élaboré un Mémoire avec une synthèse des préoccupations des entreprises du secteur forestier et l'a transmis au Conseiller spécial du Président en charge de l'Environnement et du Développement Durable.</p>



<p>Nouvelles opportunités</p>	<p>Appuis potentiels au travers du PAMFOR et des projets FAO pour stimuler l'usage de logiciels de traçabilité par les sociétés forestières et industrielles, et créer des passerelles informatiques entre ces logiciels et le SIGIF II.</p>	<p>Le projet PAFFB (AFD) prévoit également d'organiser des formations au sujet de la législation forestière. L'actuel ministre est favorable aussi bien à la certification forestière, qu'à l'APV FLEGT.</p>	<p>Les sénateurs et députés sont divisés sur les nouvelles dispositions dans le projet de code forestier, et demandent au secteur privé de faire de propositions d'adaptations de ces dispositions.</p>	<p>La présentation des révisions des grilles de légalité et du SVL, et de la nouvelle feuille de route, ainsi qu'un prochain échange officiel de négociation avec l'UE pourrait motiver les bailleurs de fonds à continuer de financer le processus davantage.</p>
-------------------------------	--	--	---	--



4 EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DU PROJET

4.1 Rappel des activités prévues pour la période janvier – juin 2019, 2^{ème} semestre de la mise en œuvre du projet

Lors du deuxième semestre de mis en œuvre du projet (janvier – juin 2019), la majorité des tâches dans le tableau de planning prévisionnel du dernier rapport (reprise dans le tableau 5 ci-dessous) a été mise en œuvre et les livrables du niveau 1 sont joints dans les Annexes. L'activité 1.2 (Réaliser un état de lieux des acteurs privé de la filière forêt-bois) a eu un léger retard dans l'ensemble des pays : au Cameroun et en RDC, des candidatures ont été reçues mais le choix et la contractualisation du candidat restent à faire, et au Gabon et au Congo, des versions provisoires des rapports de l'étude ont été transmises, mais nécessitent des relectures profondes avant finalisation. En conséquence, l'élaboration des plans de communication (une des tâches de l'activité 1.4) et l'évaluation des besoins de formation ainsi que leur programmation (des tâches de l'activité 1.5) n'ont pu être finalisées.

Comme lors du premier semestre, le deuxième semestre a également fait l'objet de plusieurs relectures et non-validations des rapports de démarrage et du premier semestre par l'équipe de gestion PPECF. Des accords ont été trouvés sur le modèle final des notes trimestrielles et les rapports semestriels, ce qui devrait faciliter la validation de l'actuel rapport. Il a notamment été convenu de maintenir dans le tableau de contexte les situations précédentes, qui sont donc indiquées par période de rapport (T0 est situation lors de signature du rapport, T1 à la fin du premier semestre, T2 à la fin du deuxième semestre, etc.).

Le tableau suivant présente pour mémoire et de façon sommaire **les activités prévues** pour la période concernant ce rapport semestriel, à savoir janvier à juin 2019.

La mise en œuvre des activités de ce deuxième semestre est présentée dans le paragraphe 4.2 suivant.

Tableau 8 : Tableau des activités planifiées pour la période janvier – juin 2019

Description des activités		Cameroun	Congo	Gabon	RDC
Activité 1.1	Doter les associations professionnelles de ressources humaines et de capacité organisationnelles				
Tâche 1.1.1	Mise en place des Référents	Candidat identifié et validé, contractualisation prévue le 1 ^{er} avril et installation (cf. rapport de démarrage, tâches 1.1.1, p. 29)			Candidat identifié et validé, contractualisation prévue en janvier et installation (cf. rapport de démarrage, tâches 1.1.1, p. 29)
Tâche 1.1.2	Renforcement de capacités des AP	Former aux outils de gestion, et analyser les besoins en formation de l'AP sur les aspects de gestion de projet, communication Identifier des possibilités de formation externes (présentation	Analyser les besoins en formation du référent sur les aspects de gestion de projet, et communication Identifier des possibilités de formation externes (présentation	Continuer à former en outils de gestion, et analyser les besoins en formation de l'AP comme par exemple la communication Identifier des possibilités de formation externes (présentation	Formation en outils de gestion de projet, et analyser les besoins en formation du référent sur les aspects de communication Identifier des possibilités de formation externes (présentation

Description des activités		Cameroun	Congo	Gabon	RDC
		et communication, audit, élaboration de propositions de projet)	et communication, élaboration de propositions de projet)	et communication, audit, élaboration de propositions de projet)	et communication, audit, élaboration de propositions de projet)
Tâche 1.1.3	Appui à la coordination des activités des projets	Formaliser la contractualisation pour l'encadrement par TMF Consulting Elaborer une feuille de route du projet, personnalisée pour le Cameroun Réaliser une mission d'appui de coordination	Mise en œuvre des activités de coordination (cf. rapport de démarrage, tâches 1.1.3, p. 29) Réaliser une mission d'appui de coordination	Appuyer continuellement le référent par la coordination du projet présent dans les bureaux de l'UFIGA	Elaboration d'une feuille de route projet personnalisée pour la RDC Réaliser une mission d'appui de coordination
Activité 1.2	Réaliser un état des lieux des acteurs du secteur privé de la filière forêt-bois				
Tâche 1.2.1	Elaboration des TDR et sélection d'un consultant	Mise en œuvre des tâches de la sélection d'un consultant (cf. rapport de démarrage, tâches 1.2.1, p. 31, prévu en avril/mai	Evaluer les 3 candidatures reçues et contractualiser le consultant	Mise en œuvre des tâches de la sélection d'un consultant (cf. rapport de démarrage, tâches 1.2.1, p. 31, prévu en avril	Mise en œuvre des tâches de la sélection d'un consultant (cf. rapport de démarrage, tâches 1.2.1, p. 31, prévu en avril
Tâche 1.2.2	Appui à la réalisation de l'étude	Elaborer les modèles de rapports, faciliter la réalisation (prise de RDV, orientation de l'étude)	Elaborer les modèles de rapports, faciliter la réalisation (prise de RDV, orientation de l'étude) Relire les livrables (rapport des écarts, proposition de questionnaire, étude finale)	Elaborer les modèles de rapports, faciliter la réalisation (prise de RDV, orientation de l'étude) Relire les livrables (rapport des écarts, proposition de questionnaire, étude finale)	Elaborer les modèles de rapports, faciliter la réalisation (prise de RDV, orientation de l'étude)
Tâche 1.2.3	Diffusion et capitalisation de l'étude	Prévu au semestre suivant	Prévu au semestre suivant	Prévu au semestre suivant	Prévu au semestre suivant
Activité 1.3	Définir et mettre en œuvre une veille informationnelle et réglementaire				
Tâche 1.3.1	Elaboration d'une procédure de veille informationnelle et réglementaire	Elaborer les procédures (activité reportée suite au délai de contractualisation du référent)		Elaborer la procédure de veille informationnelle	Elaborer les procédures (activité reportée suite au délai de contractualisation du référent)
Tâche 1.3.2	Mise en œuvre de la procédure de veille informationnelle et réglementaire et participation aux réunions	Mettre en place les archives numériques et papier Participer aux réunions liées au FLEGT, la certification (en fonction du calendrier des acteurs)	Finaliser les archives numériques et papier et faire un index Participer aux réunions GTC et CCM	Finaliser les archives numériques et papier Participer aux réunions liées au FLEGT, la certification (en fonction du calendrier des acteurs)	Finaliser les archives numériques et papier Participer aux réunions liées au FLEGT, la certification (en fonction du calendrier des acteurs)
Tâche 1.3.3	Information du secteur privé et les parties prenantes	Informers les acteurs en fonction des actualités (et selon les outils définis dans le plan d'action) – activité en continue	Informers les acteurs en fonction des actualités (et selon les outils définis dans le plan d'action) – activité en continue	Informers les acteurs en fonction des actualités (et selon les outils définis dans le plan d'action) – activité en continue	Informers les acteurs en fonction des actualités (et selon les outils définis dans le plan d'action) – activité en continue
Activité 1.4	Définir et mettre en œuvre un plan de communication				

Description des activités		Cameroun	Congo	Gabon	RDC
Tâche 1.4.1	Elaboration d'un plan de communication personnalisé par pays	Démarrer l'élaboration d'un plan de communication, en se basant sur l'ébauche de plan réalisé dans le cadre du projet FAO (activité reportée suite au délai de contractualisation du référent)	Finaliser le plan de communication	Elaborer le plan de communication	Démarrer l'élaboration d'un plan de communication (activité reportée suite au délai de contractualisation du référent)
Tâche 1.4.2	Mise en œuvre du plan de communication dans les pays cibles	Evaluation du site internet GFBC auprès des membres	Formaliser un accord pour animation de la page secteur privé du site APV FLEGT Congo	Contractualiser un expert informatique et créer un site internet UFIGA	Contractualiser un expert informatique, évaluer la remise en fonction du site RBUE et élaborer un cahier de charges pour la création d'un site internet FIB
Activité 1.5	Former l'ensemble du secteur privé aux opportunités et enjeux APV FLEGT et certification				
Tâche 1.5.1	Préparation d'un programme de formation/sensibilisation	Organiser une réunion d'information sur le FLEGT et la certification, ainsi que le programme PPECF	Evaluer les besoins de formation des entreprises sur les thématiques identifiées dans le rapport de démarrage (p. 35), et selon les réponses au questionnaire de l'étude cartographie du secteur privé	Evaluer les besoins de formation des entreprises sur les thématiques identifiées dans le rapport de démarrage (p. 35), et selon les réponses au questionnaire de l'étude cartographie du secteur privé	Organiser une réunion d'information sur le FLEGT et la certification, ainsi que le programme PPECF à Kinshasa
Tâche 1.5.2	Réalisation de campagnes de formation/sensibilisation		Préparer le programme de formation	Préparer le programme de formation	
Activité 1.6	Appuyer la réalisation des diagnostics initiaux et suivre la mise en œuvre du plan d'action				
Tâche 1.6.1	Appui à la réalisation des diagnostics initiaux de certification	Créer la liste de candidats potentiels	Réaliser 2 à 3 diagnostics	Réaliser 1 à 2 diagnostics	Créer la liste de candidats potentiels Réaliser 1 à 2 diagnostics
Tâche 1.6.2	Suivi de la mise en œuvre du plan d'action, interaction avec les entreprises		Echanger avec sociétés candidates pour les motiver de s'engager au programme de coaching Réaliser une mission de suivi du PA (dépend de l'engagement des sociétés)	Réaliser 1 à 2 missions de suivi de mis en œuvre des plans d'action (entreprises déjà visitée) (dépend de l'engagement des sociétés)	
Tâche 1.6.3	Evaluation de l'évolution du niveau de conformité légale des entreprises selon les grilles de légalité		Elaborer une liste de critères d'évaluation Produire un rapport du niveau initial de légalité des entreprises visitées	Elaborer une liste de critères d'évaluation Produire un rapport du niveau initial de légalité des entreprises visitées	Elaborer une liste de critères d'évaluation
Activité 1.7a	Organiser le plaidoyer pour faciliter la reconnaissance de la certification tierce partie dans le processus APV FLEGT				

Description des activités		Cameroun	Congo	Gabon	RDC
Tâche 1.7a.1	Suivi de la reconnaissance des certifications privées dans les APV et partage d'information	Collecter les documents APV et SVL et analyser la situation de reconnaissance, et la mise en œuvre de l'arrêté de reconnaissance des systèmes reconnus pour BV	Collecter les documents APV et SVL et analyser la situation de reconnaissance des certifications. Elaborer une note d'état des lieux	Suivre le processus national de l'obligation de certification	
Tâche 1.7a.2	Analyse/appui de la révision des documents de reconnaissance des certifications tierce partie	Evaluer le besoin d'amélioration ou de révision des procédures de reconnaissance de la certification et proposer des TDR pour une étude.	Elaborer des TdR pour améliorer les procédures de reconnaissance de certification, identifier un expert FLEGT-Certification.	Echanges avec le Bureau national de coordination et le Ministère en charge des forêts pour inclure aussi bien les schémas de certification de gestion durable que de légalité et traçabilité dans l'obligation de certification des sociétés	
Tâche 1.7a.3	Animation du partage de connaissance sur les synergies entre certification et APV FLEGT		Suivre les décisions à ce sujet lors du prochain CCM (si la réunion se tient au mois de juin)		
Activité 1.7b	Structurer et renforcer le plaidoyer de l'ensemble du secteur privé dans les processus FLEGT et la certification				
Tâche 1.7b.1	Mise en place d'un pool d'experts	Mettre en place le pool d'experts		Mettre en place le pool d'experts	Mettre en place le pool d'experts
Tâche 1.7b.2	Identification de projets de textes/d'exigences (réglementaire, APV, Certification)	Appliquer les procédures de veille réglementaire/informationnelle pour identifier les nouveaux textes (si applicable)	Appliquer les procédures de veille réglementaire/informationnelle pour identifier les nouveaux textes (si applicable)	Appliquer les procédures de veille réglementaire/informationnelle pour identifier les nouveaux textes (si applicable)	Appliquer les procédures de veille réglementaire/informationnelle pour identifier les nouveaux textes (si applicable)
Tâche 1.7b.3	Organisation du plaidoyer du SP pour la révision des documents normatifs et réglementaires	Si applicable	Suite du plaidoyer au sujet du projet de texte de code forestier, et d'autres si applicables	Si applicable	Si applicable
Conclusion et recommandations					
Conclusions spécifiques		L'accent sera mis sur la mise en place du référent et son installation	Les activités prioritaires seront la réalisation de l'étude d'état des lieux du SP, l'état des lieux de la reconnaissance de la certification et l'identification d'action de plaidoyer ciblée, et le suivi du plaidoyer au sujet du projet de code forestier.	Les activités prioritaires seront la réalisation de l'étude d'état des lieux du SP et la sensibilisation et au suivi du coaching	L'accent sera mis sur la mise en place du référent
Recommandations spécifiques		S'assurer de l'encadrement par TFM			

4.2 Evaluation de la mise en œuvre des activités par résultat attendu

Ce chapitre présente par pays, pour chaque activité et regroupé par résultat attendu :

- 1 Le déroulement des activités, les actions et les résultats concrets, les réussites et les éventuelles difficultés rencontrées ;
- 2 La progression des indicateurs (les livrables de niveau 1 et de niveau 2).

4.2.1 RA1 - Les associations professionnelles partenaires de chaque pays cible sont renforcées avec un Référent FLEGT-Certification

Activité 1.1 : Doter les associations professionnelles de ressources humaines et de capacités organisationnelles suffisantes pour mettre en œuvre les projets FLEGT et certification

Déroulement des activités :

Cameroun : Le candidat choisi pour le poste de Référent FLEGT-Certification, Fousséni Fétéke, a été validé par le PPECF-COMIFAC, le 4 janvier 2019.

Une deuxième version de la convention de collaboration avec le GFBC a été élaborée. Une première convention avait été signée en 2015, mais n'était que très partiellement mise en œuvre à cause du manque de cofinancement. La deuxième convention de collaboration a été signée par l'ATIBT et le GFBC le 24 janvier 2019.

Parallèlement, le contrat de prestation du référent FLEGT-Certification a été finalisé avec l'aide de l'ATIBT, et signé entre le GFBC et le référent, représenté par son Cabinet Green Consulting.

L'ATIBT a préparé et proposé au GFBC des modèles d'outils de gestion de projet (comme compte-rendu de réunion et liste de participants, rapports de mission, ordre de mission, formulaire de per diem, feuille de présence, rapport hebdomadaire de suivi des activités, rapport financier, budget trimestriel), qui les a mis en forme et les a adaptés selon les procédures appliquées au sein de GFBC.

Le bureau TMF Consulting a été contractualisé par PPECF le 1^{er} mai 2019, sur demande et en concertation avec l'ATIBT, pour l'encadrement technique du référent FLEGT-Certification. Durant les premiers deux mois de son contrat la consultante de TMF consulting a appuyé le référent dans de diverses activités de projet, notamment 1.3 et 1.5 (voir également leurs paragraphes respectifs).

En attendant la première mission de TMF Consulting pour l'encadrement technique du référent FLEGT-Certification du Cameroun, et sur demande du GFBC, l'ATIBT a effectué une mission d'appui à la coordination de la mise en œuvre des activités des projets du 4 au 7 juin à Yaoundé. Lors de cette mission, la coordinatrice des projets a fait connaissance avec le nouveau délégué général du GFBC, et a pu présenter au DG et au trésorier du GFBC les atouts des projets FLEGT-IP et FLEGT-Certification pour les membres du GFBC. Les autres activités d'appui ont consisté à (1) former le référent au bon usage des outils de gestion de projet, (2) préciser avec le DG et le trésorier les modalités administratives des projets, et (3) prioriser avec l'équipe du GFBC la redistribution des tâches, en lien avec les autres activités du GFBC liées au processus APV FLEGT.

Congo : La transmission des rapports hebdomadaires et la tenue de réunions de suivi entre l'ATIBT au Congo et l'équipe de coordination de projets FLEGT sont acquises et permettent de suivre régulièrement des avancés des activités. Elles permettent également de trouver ensemble des solutions lors des difficultés rencontrées pour la mise en œuvre de certaines tâches.

Sur la base des premières expériences de mise en œuvre des activités de projet, et les besoins en compétences du référent FLEGT-Certification, une analyse commune a été effectuée pour identifier les besoins en formations. L'objectif des formations est de renforcer les capacités nécessaires pour la mise en œuvre des activités de projet. Ainsi pour la mise en œuvre des activités par le référent au Congo, trois formations ont été identifiées :

1. Formation au référentiel et en auditeur PAFC ;
2. Formation en gestion des projets ;
3. Formation en techniques de présentation devant un public.

Gabon : L'élaboration des outils de gestion manquants, comme les modèles d'ordre de mission et rapport de mission, s'est poursuivie, ainsi que la formation à l'élaboration du budget trimestriel et la tenue du rapport financier. L'UFIGA dispose aujourd'hui d'une bonne maîtrise de ces outils.

Au démarrage, en raison de la présence permanente de la coordinatrice des projets de l'ATIBT au sein du bureau de l'UFIGA, des échanges d'appui à la mise en œuvre des activités se faisaient initialement en continu. Les feuilles de présence étaient par ailleurs remplies de façon très détaillée et ne nécessitaient pas l'élaboration de rapports hebdomadaires.

Cependant, pour un meilleur suivi de la mise en œuvre des tâches et sous-tâches de chaque activité, l'élaboration de rapports hebdomadaires s'est avérée finalement nécessaire. Ils ont été élaborés à partir du mois de juin. Pour donner plus de visibilité au suivi des activités, des réunions de coordination bimensuelles ont aussi été instaurées à partir de la mi-juin.

Une analyse de capacités du personnel et de besoins pour la bonne mise en œuvre des activités de projet a été faite avec la déléguée générale de l'UFIGA. Ainsi, le besoin pour les 4 formations suivantes a été identifiées :

1. Formation en MS Word et Excel (principalement pour l'assistante de bureau) ;
2. Formation en Wordpress (pour l'animation du site internet de l'UFIGA) ;
3. Formation en auditeur OLB et PAFC (pour la mise en œuvre des diagnostics des sociétés) ;
4. Formation aux standards et fonctionnement de systèmes de certification FSC, LS et TLV (pour mieux informer les sociétés candidates à la certification).

RDC : Le candidat choisi pour le poste de Référent FLEGT-Certification en RDC, Éric Gitadi Gilungu, a été validé par le PPECF-COMIFAC le 4 janvier 2019.

Par la suite, la convention de collaboration avec la FIB, et l'accord tripartite (ATIBT-FIB-Eric Gitadi) pour la mise à disposition du secrétaire général à mi-temps comme référent FLEGT-Certification, ont été finalisés et signés le 10 janvier 2019.

L'ATIBT a préparé et proposé à la FIB des modèles de gestion de projet (comme compte-rendu de réunion et liste de participants, rapports de mission, ordre de mission, formulaire de per diem, feuille de présence, rapport financier, budget trimestriel), qu'elle a mis en forme et adapté selon les procédures appliquées au sein de la FIB. Etant donné que le référent en RDC a été engagé à mi-temps, la fréquence d'élaboration des rapports de suivi est mensuelle. Le modèle de rapport est le même que le rapport hebdomadaire. La FIB maîtrise très bien les outils de gestion de projet.

Au regard des activités sur le diagnostic des entreprises et la communication notamment la gestion du site web, et vu la nécessité de renforcement des capacités du Référént, l'identification faite a permis de retenir les formations suivantes :

1. Formation en auditeur OLB et PAFC (pour la mise en œuvre des diagnostics des sociétés) ;
2. Formation en Wordpress (pour l'animation du site internet de la FIB).

Tous les pays :

Afin de répondre au besoin de formation commun aux référents concernant les compétences en certification et en audit, il a été validé la participation des référents à la formation Bureau Veritas prévue en septembre 2019 à Libreville.

Par ailleurs, comme convenu dans cette activité, une réunion semestrielle des référents est également prévue à Libreville (à l'occasion de la formation).

Revue des livrables et indicateurs :

Tableau 9 - Livrables et indicateurs opérationnels de l'Activité 1.1

Livrables/indicateurs	Cameroun	Congo	Gabon	RDC
Livrable de niveau 1*				
Conventions entre ATIBT et AP partenaire	Signé le 24/01/19	Accord de siège	Signé le 06/11/18	Signé le 10/01/19
Fiche de poste / TDR des référents	Publié le 26/02/18	Publié le 26/02/18	Publié le 26/02/18	Publié le 26/02/18
Contrats de prestation des Référents FLEGT-Certification	Signé le 24/01/19	Signé le 25/07/18	Signé le 22/11/18	Signé le 10/01/19
Rapports d'analyse de besoins de formation des AP		Oui Annexe 1	Oui Annexe 2	Oui Annexe 3
Feuilles de route personnalisées (par pays)	Oui Annexe 4	Oui 09/09/2018	Oui 21/12/2018	Oui
Outils de gestion de projet	Modèles de : CR réunion Rapport mission Ordre de mission Fiche de per diem Feuille de présence Rapport hebdomadaire Rapport et suivi financier Budget trimestriel. Annexe 5 Outils de gestion comptable et process de validation mis en place	Modèles de : CR réunion Rapport mission Ordre de mission Fiche de per diem Feuille de présence Rapport hebdomadaire Rapport et suivi financier Budget trimestriel.Finalisés le 10/08/2018 Outils de gestion comptable et process de validation mis en place	Modèles de : CR réunion Rapport mission Ordre de mission Fiche de per diem Feuille de présence Rapport hebdomadaire Rapport et suivi financier Budget trimestriel.Finalisés le 25/01/2019 Outils de gestion comptable et process de validation mis en place	Modèles de : CR réunion Rapport mission Ordre de mission Fiche de per diem Feuille de présence Rapport mensuel Rapport et suivi financier Budget trimestriel. Finalisés le 18/02/2019 Outils de gestion comptable et process de

				validation mis en place
Indicateur de délivrance (%)	90%	100%	100%	100%
Livrable de niveau 2	Indicateurs de fonctionnement			
Attestations de formation / compte rendu de sensibilisation	Nombre et de sujets de formation			
Rapports de mission d'encadrement	Nombre de rapports de mission			
	1	4		
CR de réunion de partage d'expérience entre AP	Nombre et thématiques abordés			
Rapports hebdomadaires**	Nombre de rapports hebdomadaires			
	13	22	5	6

* avec précision du numéro d'annexe

** mensuels pour la RDC ou le référent est engagé en mi-temps

4.2.2 : Les associations professionnelles partenaires de l'ATIBT disposent d'un plan de communication qui permet d'informer et de concerter tous les acteurs privés de la filière forêt-bois

Activité 1.2 : Réaliser d'un état des lieux des acteurs du secteur privé de la filière forêt-bois dans chaque pays

Déroulement des activités :

Cameroun : Dans le cadre d'un contrat de subvention du GFBC avec le programme FAO UE FLEGT, une étude d'état de lieux des sociétés membres de 4 associations professionnelles représentants des PME/PMI et artisans de la filière bois dans quatre régions du Cameroun a été réalisée par le bureau Connect Green Industry Solutions (CGIS). Le rapport final de cette étude a été finalisé en mars 2019, et est joint en **Annexe 12**.

Dès le mois de mai, le référent a élaboré des termes de référence (TdR) pour une étude complète d'état de lieux des acteurs du secteur privé de la filière forêt-bois au Cameroun, avec l'appui de l'ATIBT et TMF Consulting, et grâce aux documents produits au Gabon et au Congo qui ont servi d'exemples. Les TdR (**Annexe 6**) ont été publiés dans le Cameroon Tribune le 12 juin 2019, et partagés avec 3 autres cabinets d'étude. Le 30 juin, 7 offres avaient été reçues par le GFBC.

Avec l'appui de l'ATIBT, et sur base des exemples d'autres pays, des grilles d'évaluation des offres ont été élaborées. Les offres seront évaluées et l'étude réalisée pendant le deuxième semestre de l'année 2019.

Congo : Après évaluation des 3 offres complètes (Obbois, Terea, Dr Ngoya Kessy), l'offre de Dr Ngoya Kessy a été retenue comme la meilleure. Le contrat de prestation a été élaboré par l'ATIBT et signé avec l'employeur de Dr Ngoya Kessy, l'École Nationale Supérieure d'Agronomie et de Foresterie (ENSAF) le 8 mai 2019 (**Annexe 8**).

Après la réunion de cadrage, l'étude bibliographique a commencé. L'ATIBT a élaboré une lettre pour informer le directeur de cabinet de la ministre du Ministère de l'Economie Forestière, et a également appuyé la mise en relation avec les sociétés forestières et les associations professionnelles pour faciliter la collecte des données.

Les premiers livrables, le rapport d'analyse des écarts d'information (**Annexe 10**) et les questionnaires et guides d'entretien avec les parties prenantes, ont été finalisés. Le consultant a mené les phases de collecte d'information (sur base du questionnaire et d'une mission à Pointe Noire pour rencontrer les acteurs du Sud) et d'analyse des données sur le mois de juin.

Gabon : Les termes de référence de l'étude ont été finalisés et une annonce a été publiée dans le journal national l'Union le 19 mars 2019.

L'UFIGA a élaboré une grille d'évaluation des offres, sur base des modèles fournis par l'ATIBT. Des dix (10) cabinets et consultants qui avaient retiré les TdR auprès de l'UFIGA, cinq (5) ont proposé des offres. Deux

La collecte des données, une phase critique des études

L'étude d'état des lieux du secteur privé repose sur la collecte d'informations caractérisant les opérateurs, à l'aide d'un questionnaire

Les consultants se sont retrouvés confrontés à de grandes difficultés pour obtenir les informations requises, et surtout utilisables statistiquement. Malgré le choix de limiter le nombre de caractéristiques à compiler et de les cibler pour maximiser la collecte, il n'a pas été possible de recueillir l'ensemble des données souhaitées.

En effet, certains opérateurs n'ont pas répondu au questionnaire, pour des raisons de manque de temps, ou de craintes d'utilisation des données.

La méthode pour s'assurer d'une bonne collecte des informations consistait à rencontrer les entreprises pour remplir ensemble le questionnaire au travers d'un entretien, mais ces derniers furent limités faute de moyens suffisants.

Les consultants ont donc utilisé les données qu'ils ont pu obtenir, et proposé des tendances ou des données brutes, faute de pouvoir effectuer des analyses statistiquement représentatives.

candidats (JML Consulting et ROSCEVAC) ont déposé des offres complètes et leurs offres ont fait l'objet d'évaluation détaillée. Après évaluation, l'offre de ROSCEVAC a été retenue comme la meilleure.

Avec l'appui de l'ATIBT, l'UFIGA a élaboré le contrat de prestation pour la mise en œuvre de l'étude sur base de TdR établies, et il a été signé avec le ROSCEVAC le 12 avril 2019 (**Annexe 9**).

Après la réunion du cadrage du 26 avril 2019, l'étude a été lancée. Les zones d'échantillonnage choisies étaient les provinces de l'Estuaire, de l'Ogooué Lolo et de l'Ogooué Maritime.

Les premiers livrables, le rapport d'analyse des écarts d'information (**Annexe 11**) et les questionnaires et guides d'entretien avec les parties prenantes, ont été finalisés le 8 mai 2019. Une version très provisoire du rapport final a été produite le 12 juin 2019.

RDC : Tout comme le GFBC, la FIB a pu également s'appuyer sur les expériences au Congo et au Gabon. Elle a finalisé les TdR le 28 juin 2019 (**Annexe 7**).

Revue des livrables et indicateurs :

Tableau 10 - Livrables et indicateurs opérationnels de l'Activité 1.2

Livrables/indicateurs	Cameroun	Congo	Gabon	RDC
Livrable de niveau 1				
TDR de l'étude d'état des lieux du SP	Oui Annexe 6	Publiés le 14/12/2018 et rappel le 17/01/2019	Publiés le 19/03/2019	Oui Annexe 7
Contrat de prestation avec le consultant		Oui Annexe 8	Oui Annexe 9	
Rapports d'étude d'état de lieux des acteurs du secteur privé		Rapport d'analyse d'écarts (incluant formulaires d'enquêtes) Annexe 10	Rapport d'analyse d'écarts (incluant formulaires d'enquêtes) Annexe 11	
Rapport publique de la cartographie des acteurs	Oui, partiel (PME via projet FAO) Annexe 12			
Indicateur de délivrance (%)	50%	80%	80%	20%

Activité 1.3 : Définir et mettre en œuvre une veille informationnelle et une veille réglementaire

Déroulement des activités :

Cameroun : Le référent FLEGT-certification a élaboré une procédure de veille informationnelle et réglementaire (**Annexes 13 et 15**), en s'appuyant sur les modèles de procédures déjà élaborées au Congo et au Gabon, et les expériences des sociétés certifiées.

Dans le cadre d'un projet FAO du GFBC permettant d'organiser la concertation avec le secteur privé pour la révision des grilles de légalité, la consultante de TMF consulting a appuyé le référent pour préparer l'appel d'offres, permettant de contractualiser un consultant pour constituer l'archive réglementaire et pour identifier les nouveaux obligations (dans les textes apparus après la signature de l'APV) à intégrer dans les grilles de légalité. L'archive est actuellement constituée de 153 textes réglementaires et sa table de matières est présentée dans **l'Annexe 15**.

L'archive informationnelle sur le plan d'action FLEGT, l'APV FLEGT du Cameroun, le processus REDD+ au Cameroun, et la certification sera réalisé par le référent lors du Semestre 3.

Pour des raisons budgétaires, l'ACEDA responsable de la publication du Journal Officiel du Cameroun ne parvient plus à imprimer de nouveaux numéros depuis peu. Pour y remédier, le GFBC s'est résolu à échanger régulièrement avec des agents de l'ACEDA afin d'acquérir des copies des nouveaux textes, de les archiver et de les vulgariser auprès de ses membres.

Congo : Une archive numérique des textes réglementaires a été mise en place et un index a été créé et est en cours de référencement, permettant de retrouver des textes de façon efficace. Elle est constituée de 96 textes réglementaires à date de 30 juin. L'archivage physique est imprimé à 90%.

L'archive numérique de l'APV a également été mise en place et compte actuellement 77 documents.

L'équipe ATIBT Congo est en contact permanent avec l'ensembles des parties prenantes de la filière forêt-bois (les ministères, la CLFT, UNIBOIS, UNICONGO, les sociétés forestières et les OSC, notamment la Plateforme pour la gestion durable des forêts (PGDF), lui permettant d'être informée en temps réel sur des projets de nouveaux textes réglementaires ou de l'APV, et la tenue des réunions (notamment GTC et CCM, mais aussi en ce qui concerne des projets de textes réglementaires). Des mails sont régulièrement transmis aux acteurs du secteur privé (société et association professionnelles) pour les informer de nouvelles informations ou de la tenue de réunions.

Gabon : L'archive de la veille réglementaire a été finalisée (**Annexe 16**), indexée et est déjà partiellement disponible sur le site web de l'UFIGA. Elle est actuellement constituée de 194 textes, qui sont imprimés à 90% pour constituer un dans une archive physique.

La constitution de l'archive informationnelle : un travail très laborieux mais un trésor pour l'association professionnelle

Le travail de constitution d'une archive réglementaire et informationnelle est plus laborieux qu'initialement pensé. Certains membres des associations professionnelles disposent des archives réglementaires qu'elles peuvent partager. Mais souvent ces archives ne sont pas complètes, n'ont pas fait une vérification de l'authenticité des documents, et sont mal classés. Le référent cherche donc à compléter l'archive et à vérifier l'authenticité des textes sur base de recherches internet et avec les ministères concernés, et classe systématiquement les textes sur base des prescriptions de la procédure.

Dès l'annonce de ce travail, les sociétés membres ont commencé à solliciter les associations pour certains textes auxquels elles sont confrontées lors des audits ou des contrôles par l'administration. Ainsi les associations sont en train de constituer un trésor pour leurs membres.

Concernant la veille informationnelle, l'annonce de réunions au Gabon est très irrégulière et en dernière minute. De plus, le processus de négociation APV est au ralenti. Pour ces raisons, la procédure de veille informationnelle n'est pas encore élaborée.

Néanmoins, les documents sur l'APV FLEGT et les standards de certification ont été collectés pour analyse, notamment pour la mise en œuvre de l'Activité 1.6, dans le cadre de l'élaboration d'une checklist de vérificateurs de légalité.

RDC : Le référent FLEGT-certification a élaboré une procédure de veille réglementaire et informationnelle (**Annexe 14**), basée sur les méthodes déjà appliquée pour la collecte de nouveaux textes, et en s'appuyant sur les modèles de procédures élaborées au Congo et au Gabon.

L'archive réglementaire et informationnelle a été constituée (**Annexe 17**), et est imprimée à 80 %. Elle consiste en 218 textes dont :

- 32 arrêtés interministériels, 54 arrêtés ministériels, 30 décrets, 22 lois, 6 ordonnances, 13 ordonnances-lois, 8 textes internationaux, 28 guides, 11 édits provinciaux et 5 arrêtés provinciaux ;
- 4 grilles de légalité (industrielle, artisanale 1ere et 2eme catégorie + forêts des communautés locale) ;
- 3 procédures SVL (industrielle, artisanale 1ere catégorie, forêt de communautés locales) ;
- 1 Liste des bois et produits dérivés à l'autorisation FLEGT ;
- 1 document d'accès à l'information et à la transparence.

Les textes seront également disponibles sur le futur site internet de la FIB.

Dans l'attente de la nomination du nouveau gouvernement après les élections (voir aussi le tableau de contexte), aucun nouveau texte réglementaire n'a été publié, ni au niveau central, ni au niveau provincial.

Revue des livrables et indicateurs :

Tableau 11 - Livrables et indicateurs opérationnels de l'Activité 1.3

Livrables/indicateurs	Cameroun	Congo	Gabon	RDC
Livrable de niveau 1				
Procédure de veille informationnelle	Oui Annexe 13	Oui 18/09/2018	En cours	Oui Annexe 14
Procédure de veille réglementaire	Oui (intégrée dans procédure de veille informationnelle)	Oui 18/09/2018	Oui 06/12/2018	Oui (intégrée dans procédure de veille informationnelle)
Dossiers d'archives documentaires (numérique et/ou papier)	En cours Tableau de matières en Annexe 15	En cours de finalisation, 90% de textes réglementaires imprimé Tableau de matières 31/03/2019	En cours de finalisation, 90% de textes réglementaires imprimé Tableau de matières en Annexe 16	En cours de finalisation, 80% de textes réglementaires imprimé Tableau de matières en Annexe 17
Indicateur de délivrance (%)	70%	90%	90%	80%
Livrable de niveau 2				
Indicateurs de fonctionnement				
Archives documentaires mise à jour (numériques et papier)	Nombre de nouveaux textes identifiés			
		2	6	

Liste des projets de textes réglementaires et des documents SVL ou de certification en cours d'élaboration ou de révision	Nombre de projets de textes obtenus			
	2*	2**	3***	6****
Supports de partage d'information sur les textes/documents (mail, whatsapp, site internet, dossier Dropbox)	Nombre de mails d'information sur nouveaux ou projets de texte			
		3	3	4

* Grille de légalité des UFA et loi de finances

** Projet de code forestier et procédure du SVL pour la reconnaissance de la certification

*** Projet de code forestier, note ministérielle pour contrôles routiers, et redevance AGEOS

**** Projet de code forestier et divers arrêtés (voir Activité 1.7b)

Activité 1.4 : Définir et mettre en œuvre un plan de communication

Déroulement des activités :

Cameroun : Une première version de plan de communication a été élaborée dans le cadre des projets FAO (**Annexe 18**), il sera complété et finalisé après l'étude d'état de lieux des acteurs du secteur privé de la filière forêt-bois.

En attendant, le GFBC a mené différentes actions de communication :

- Le GFBC, conjointement avec ZSL et l'appui de l'ATIBT, a organisé le 4 mars 2019 un atelier d'information sur l'outil SPOTT (voir aussi l'encadré sur la prochaine page) à Douala. Parmi les 16 organismes participants figuraient 7 représentants des sociétés forestières et industrielles (Alpicam, GFBC, Groupe Fokou, Pallisco-CIFM, SEEF, Vicwood-Thantry, et Wijma).
- Depuis l'installation du référent FLEGT-Certification en avril dernier, 4 articles sur les activités du GFBC ont été publiés dans les Newsletters ATIBT, pour présenter(1) le référent FLEGT-Certification recruté, (2) les défis et les recommandations identifiées pour relancer l'APV FLEGT au Cameroun, (3) l'appel à candidatures pour une étude sur l'état des lieux des acteurs du secteur privé de la filière forêt-bois au Cameroun et (4) la vision partagée par les différentes parties prenantes des changements à opérer pour une mise en œuvre effective de l'APV FLEGT.
- Le GFBC ayant déjà un site internet, il est envisagé d'évaluer ce site et de l'améliorer. Pour donner une meilleure visibilité dans ses communications mail, le GFBC a remplacé en juin les anciennes adresse yahoo et gmail pour des adresses mail avec le nom du domaine GFBC : @gfbcam.com.

Congo : La liste de contacts a été complétée et actualisée, et s'avère très utiles dans le cadre des activités de concertation et de plaidoyer.

Trois articles ont été publiés dans le Newsletter ATIBT pour (1) informer les lecteurs sur la mise en œuvre des projets, (2) donner les résultats du plaidoyer mis en œuvre dans le cadre de l'élaboration des normes d'aménagement simplifié, et (3) lancer un appel à candidature pour l'étude de l'état des lieux du secteur privé.

L'ATIBT Congo a organisé un atelier d'information sur l'initiative SPOTT le 7 mars 2019 à Brazzaville. Il y avait 11 représentations du secteur privé forestier (Afriwood Industries, Asia Congo Industries, ATIBT, BTC, CIB, Interholco-IFO, SICOFOR, SIFCO, Taman Industries Ltd, UNIBOIS, UNICONGO), pour un nombre total de 26 participants.

La version provisoire du plan de communication est jointe en **Annexe 19**, et sera complétée après finalisation complète de l'étude d'état de lieux des acteurs du secteur privé de la filière forêt-bois.

Par ailleurs, des contacts ont été pris avec le Groupe de Travail Communication de l'APV FLEGT (GTC) pour apporter des contributions au site APV FLEGT Congo et à la newsletter APV Congo. Il a été convenu avec le responsable communication de proposer une présentation de l'ATIBT à intégrer dans le site web, et de proposer régulièrement des articles pour la newsletter (la première étant une information sur l'étude en cours sur le secteur privé) (**Annexe 20**). De plus, l'ATIBT Congo a validé de contribuer financièrement à la publication de la prochaine newsletter de l'APV FLEGT.

Gabon : La liste de contacts de l'UFIGA existait déjà mais a été mise à jour.

Deux articles ont été publiés dans la Newsletter ATIBT, un pour présenter le référent FLEGT-Certification et un sur la décision présidentielle de rendre la certification vérifiée tierce partie obligatoire.

L'UFIGA a organisé un atelier d'information sur l'initiative SPOTT le 26 février 2019 à Libreville. Il y avait 10 représentants du secteur privé forestier (ASI, ATIBT, BSO, CBG, GWI, Precious Woods Gabon, SEEF, SOMIVAB, TBNI, et UFIGA) pour un nombre total de 21 participants.

La plus grande activité de l'UFIGA dans le cadre du plan de communication était le développement d'un site internet. L'UFIGA n'avait pas encore de site internet, et un prestataire de communication et construction de site internet a été engagé à cet effet. Le site a été finalisé et mis en ligne le 20 juin 2019, et compte 25 pages, regroupées sous 7 thématiques, parmi lesquelles figure les thématiques d'archivage réglementaires, et des informations sur l'APV FLEGT et la certification forestière. La page d'accueil propose également une rubrique « Actualités ». Il est envisagé de créer un espace réservé aux membres de l'UFIGA.

Un des atouts de disposer d'un site internet, et donc d'avoir un nom de domaine, est la possibilité de créer des adresses mails sur base du nom de domaine de l'UFIGA, ce qui donne une meilleure visibilité à l'association professionnelle dans ses communications mail (@ufiga.org).

SPOTT

SPOTT (Sustainable Policy Transparency Toolkit) a été développé par le ZSL en collaboration avec un collectif d'ONG environnementales et des banques, et se veut un outil pour mesurer la performance de sociétés en ce qui concerne leur communication sur leurs engagements aux sujets de lutte contre la déforestation, et le développement durable.

En plus de publications annuelles, ZSL offre à travers SPOTT des conseils et outils pour les sociétés forestières et agro-industrielles, qui pourraient leur aider à mieux communiquer sur leurs engagements de responsabilité sociale et environnementale.

L'outil donne des résultats décevants pour les sociétés forestières. En effet, de nombreux utilisateurs de la liste de performance confondent la capacité de communiquer sur les engagements environnementaux avec la vraie mise en œuvre de ces engagements. Les agro-industriels étant plus forts dans le domaine de communication, et les sociétés forestières légales plus fortes dans la mise en œuvre, un lecteur non familier avec les réalités de terrain, pourrait penser que les agro-industriels ont un impact moins négatif sur la forêt que les sociétés forestières.

RDC : Après avoir créé un kakémono lors du premier semestre (qui est utilisé lors des réunions de la FIB et exposé en permanence dans ses bureaux), la FIB aussi a avancé sur l'élaboration d'un site internet, avec deux objectifs :

1. Créer un site de communication FIB ;
2. Restaurer le site RBUE des membres de la FIB, qui a été créé lors de la première phase du programme PPECF. Ce site permet aux sociétés en RDC d'échanger des informations avec les sociétés importatrices en Europe, permettant à ces dernières de faire leur évaluation de diligence raisonnée. L'actuel site ne fonctionne plus, et les pages restaurées seront intégrées dans le nouveau site de la FIB, dans un espace réservé aux sociétés membres.

Dans ce cadre la FIB a cherché à se rapprocher du consultant informatique (qui était, lors de la première phase, engagé par FRM) ayant développé la première version. Ce dernier n'est plus disponible et travaille dans un autre projet dans la province de Mai-Ndombe. La FIB a trouvé un autre concepteur de site, à qui elle a transmis une note d'intention pour la conception d'un site internet (**Annexe 21**). Actuellement, des échanges et négociations sont en cours concernant la conception du site et la restauration des pages de l'ancien site.

Revue des livrables et indicateurs :

Tableau 12 - Livrables et indicateurs opérationnels de l'Activité 1.4

Livrables/indicateurs	Cameroun	Congo	Gabon	RDC
Livrable de niveau 1				
Plan de communication	Version provisoire Annexe 18	Version provisoire Annexe 19	En cours	
Matériel de communication (logo, kakémono, dépliant)			Logo, kakémono, dépliant, slogan	Kakémono
Sites internet AP Partenaire / Page ATIBT (Congo)	Création d'adresses mail avec nom du domaine @gfbcam.com	CR de la réunion de GTC N°62 demandant l'ATIBT d'animer la page secteur privé du site APV FLEGT Annexe 20	Oui www.ufiga.org Création d'adresses mails avec nom du domaine @ufiga.org	Note d'intention Annexe 21
Indicateur de délivrance (%)	20%	50%	70%	20%
Livrable de niveau 2				
Indicateurs de fonctionnement				
CR partagés des réunions nationales et internationales FLEGT ou certification	Nombre de mails avec compte-rendu			
	1	1	1	3
Présentations faites lors des réunions nationales et internationales FLEGT ou certification	Nombre de recommandations			
	2	3	1	1
Supports de partage d'information générale sur le secteur et les thématiques FLEGT et Certification (mail, WhatsApp, site internet, dossier Dropbox)	Nombre de mails d'information			
	1	2	12	1
Articles dans les Newsletters de l'ATIBT	Nombre d'articles dans la newsletter ATIBT			
	4	3	2	2

4.2.3 RA3 Le nombre de sociétés forestières engagées dans la certification de légalité ou de gestion durable est augmenté d'au minimum huit

Activité 1.5 : Former l'ensemble du secteur privé aux opportunités et enjeux liés aux processus APV FLEGT et aux différents systèmes de certification

Déroulement des activités :

Cameroun : Dès son installation au mois d'avril, le référent FLEGT-certification a assisté à une réunion d'information sur la certification forestière vérifiée tierce partie et le programme PPECF à l'intention des

attributaires et exploitants des forêts communautaires à Dimako. Cette réunion était organisée par le coordinateur du PPECF et a permis au référent de faire sa connaissance et d'être bien introduit sur le fonctionnement du programme, avant d'organiser des séances d'(in)formation lui-même.

Une première occasion lui sera donné lors de la réunion des aménagistes sur la révision des grilles de légalité qui sera organisée en juillet. Dans le cadre de la préparation de cette réunion, la consultante de TMF Consulting a préparé une présentation sur le plan d'action FLEGT, les APV et le RBUE et leurs liens avec les certifications privées.

Congo : Les séances d'information sur le PPECF avait déjà été organisées lors du premier semestre. Des réunions d'information (individuelles) sur les enjeux et les opportunités du PPECF ont été organisées pour les entreprises SIFCO (janvier 2019), Asia Congo Industries (mars et mai 2019), Taman industries (mai 2019) et Afriwood (mai 2019). Un plan de formation sera élaboré après finalisation de l'étude d'état de lieux des acteurs privés de la filière forêt-bois (début du 3^{ème} semestre). 2 entreprises ont exprimé leur souhait d'intégrer le programme de coaching PPECF (SIFCO et Asia Congo Industrie).

Gabon : Sur demande d'UFIAG (Union des forestiers et industriels asiatiques du Gabon), une deuxième réunion d'information sur le PPECF et le processus de certification a été organisée en mai 2019, pour les sociétés asiatiques intéressées à s'engager dans ce processus. Quatre sociétés y ont assisté, et ont été informées par le référent FLEGT-certification et la coordinatrice des projets FLEGT, REDD+ et certification de l'ATIBT.

Le référent FLEGT-Certification a également eu plusieurs échanges individuels avec des sociétés membres d'UFIGA et d'UFIAG, pour les informer en détails sur le processus de certification et les possibilités d'appui par le PPECF. Ainsi cinq nouvelles sociétés (Bordamur, Toujours Vert, SFIK, Rimbunan Hijau Gabon et Bonus Harvest) ont exprimé le fait d'être intéressées pour bénéficier du coaching PPECF.

Un plan de formations sera élaboré après finalisation de l'étude d'état de lieux des acteurs privés de la filière forêt-bois au mois de juillet.

RDC : L'organisation de réunions d'(in)formation sur le FLEGT, la certification et les possibilités d'appui par le programme PPECF a été repoussée au prochain semestre pour deux raisons :

- 1 Les premières sociétés visées pour un appui ont déjà avancé sur le sujet. Une (CFT) a obtenu le certificat Legal Source pendant le semestre, et une autre (IFCO) a fait l'objet d'un diagnostic lors de cette période et pour cette raison bénéficiée de séances d'information individuelles.
- 2 La situation politique (l'absence de nomination d'un gouvernement depuis les élections) ne permet pas d'impliquer l'administration davantage dans les démarches d'(in)formation.

Revue des livrables et indicateurs :

Tableau 13 - Livrables et indicateurs opérationnels de l'Activité 1.5

Livrables/indicateurs	Cameroun	Congo	Gabon	RDC
Livrable de niveau 1				
Liste des besoins de formation pour les entreprises				
Programme de formation par groupe d'acteur				
Support de formation				
Indicateur de délivrance (%)	0%	0%	0%	0%
Livrable de niveau 2	Indicateurs de fonctionnement			

Attestation de formation ou compte rendu de sensibilisation	Nombre et sujets de formation			
	2 Certification & PPECF	3 Certification & PPECF	5 Certification & PPECF	
Liste des entreprises candidates au coaching PPECF	Nombre d'entreprises identifiés			
		8	11	2

Activité 1.6 : Appuyer la réalisation des diagnostics initiaux et suivre la mise en œuvre du plan d'action, chez les entreprises candidates à un appui du PPECF

Pour mémoire, cette activité concoure pleinement à la mise en œuvre des activités de la ligne 12 des interventions de l'axe II du PPECF : appui aux entreprises dont coaching vers la certification. En effet, le rôle des référents est d'identifier les entreprises potentiellement intéressées par la certification, de les stimuler à adhérer, d'aider à l'organisation des diagnostics réalisés par PPECF, et de suivre la mise en œuvre des plans d'action.

Déroulement des activités :

Cameroun : Au Cameroun aucune société ne s'est encore engagée dans le programme de coaching PPECF, d'une part parce que des nombreuses sociétés sont déjà certifiées OLB grâce aux activités de Bureau Veritas Douala, et d'une autre part à cause du retard de démarrage du projet au niveau du GFBC. On note également que le nombre de sociétés certifiées continue de diminuer (perte du certificat de SEFFECAM), d'une part à cause de l'instabilité politique à l'Ouest du pays, et d'autre part à cause des difficultés qu'ont les entreprises d'évaluer les conséquences (positives ou négatives) que peut avoir la certification pour elles-mêmes, sans oublier une certaine confusion qui règne sur l'importance et la place du processus APV FLEGT.

La communication utilisée pour (in)former ces entreprises sur le FLEGT et la certification dans l'Activité 1.5 devra être orientée vers une argumentation plus adaptée sur les enjeux économique-commerciaux de la gestion forestière (obligation de mise en œuvre de l'APV, l'exigence mondiale en bois légal, ...), ainsi que les liens évidents entre la certification et le processus FLEGT sans oublier les outils potentiels d'incitation qui s'offrent à elles (appui PPECF, lobbying de divers organismes sur le bois certifié légal, ...) afin de pouvoir inverser la tendance.

Congo : Grâce aux activités d'information, et les

échanges réguliers du référent FLEGT-Certification avec les sociétés qui pourrait potentiellement s'intéresser au processus de coaching PPECF, deux sociétés se sont inscrites pour faire effectuer un diagnostic, qui ont été réalisés lors du 2^{ème} semestre du projet :

- 1 Société Industrielle et Forestière du Congo (SIFCO) du 29 janvier au 3 février 2019 (1 UFA de 644 385 ha dans le Nord du Congo)
- 2 Asia Congo Industries (ACI) du 24 au 30 mars 2019 (1 UFA de 143 930 ha dans le Sud du Congo).

Suite à ces diagnostics, les deux sociétés ont obtenu la validation du PPECF pour bénéficier du coaching, mais n'ont pas encore signé de contrat de coaching. La société Asia Congo Industries a néanmoins transmis sa lettre d'engagement au processus de coaching PPECF à l'ATIBT Congo en date du 10 mai 2019. Le PPECF à travers l'ATIBT Congo leur a proposé une liste de bureaux d'études potentiels pour mieux les accompagner dans le coaching, et l'ATIBT Congo est en attente du choix de bureau d'études fait par ACI.

Quand la certification forestière vérifiée tierce partie devient obligatoire.

Au Gabon, le président a annoncé le 26 septembre 2018 l'arrêt de toute société non certifiée FSC fin 2021, tandis qu'au Congo, le projet de code forestier en cours d'examen comporte un article stipulant que les sociétés forestières certifient la gestion de leurs concessions forestières aménagées ou la légalité des produits qui y sont exploités et transformés.

Ces nouvelles orientations, qui doivent encore être traduites en dispositions réglementaires, se manifestent par un engouement des sociétés pour initier une démarche de coaching avec le PPECF dans ces deux pays. Cependant, on constate paradoxalement que les sociétés tardent à signer les contrats de coaching une fois le diagnostic réalisé. Les incertitudes concernant les modalités et les délais de mise en œuvre de ces dispositions, les nouvelles orientation fiscales et économiques prévues dans le code forestier congolais (qui risque de limiter les capacités d'investissement des sociétés), et la prise de conscience des investissements nécessaires pour atteindre les niveaux de conformité des certification suite aux diagnostics peuvent expliquer ce phénomène.

L'enjeu du projet sur ces contextes sera multiple : il faudra d'une part suivre et accompagner le processus de traduction opérationnelle et réglementaire de ces orientations au travers des activités de plaidoyer (notamment pour l'élaboration des textes d'application) ; et d'autres part continuer la sensibilisation et la formation de ces sociétés pour les convaincre de poursuivre leur démarche de certification (pour répondre à ces potentielles dispositions obligatoires et aux exigences marchés).

Six autres sociétés ont montré leur intérêt pour un appui PPECF, dont deux pour une première certification (SEFYD et Afriwood), une pour une extension (Taman industries), et trois pour un appui au maintien de leurs certificats (Thanry Congo, CIB et IFO).

Gabon : Un diagnostic a été réalisés chez la Société Equatoriale d'Exploitation Forestière (SEEF) du 26 février au 4 mars 2019 (2 CFAD avec une surface accumulée de 398 393 ha). Suite à ce diagnostic, la société a obtenu la validation du PPECF pour bénéficier du coaching, mais n'a pas encore signé de contrat de coaching.

Comme précisé dans les résultats pour l'Activité 1.5, suite aux réunions d'information, cinq autres sociétés forestières (Bordamur, Toujours Vert, SFIK, Rimbunan Hijau Gabon et Bonus Harvest) ont aussi exprimé leur intérêt pour bénéficier du programme, mais n'ont pas encore envoyé leurs dossiers de demande complets au PPECF.

Des réunions sur le progrès obtenu dans la mise en œuvre des plans d'actions, ont été organisées par le référent FLEGT-Certification avec quelques sociétés déjà engagées dans le processus de coaching PPECF (TTIB, BSO et ASI), et les cabinets qui effectuent (potentiellement) le coaching (TMF Consulting/BF Consultance, TERA et Sylvafrica). Lors de ces séances, des missions de terrain ont été planifiées, pour appuyer et suivre ces progrès, les premières démarreront au mois de juillet.

Le référent FLEGT Certification a également démarré l'élaboration de la check-list de légalité, basé sur des indicateurs importants de la dernière version de la grille de légalité et regroupés par les 5 thèmes du RBUE. Pour chaque indicateur l'identification (numéro) de l'indicateur similaire dans les différents schémas de certification est recherché, permettant de facilement suivre le progrès sur base du plan d'action qui se réfère au schéma de certification choisi par la société.

RDC : Un diagnostic a été réalisé chez la société d'Industrie Forestière du Congo (IFCO) du 18 au 25 juin 2019 (1 CFAD de 205 639 ha). Le rapport a été élaboré et conformément aux procédures, le PPECF effectue une enquête réputationnelle avant d'approuver la société pour recevoir un appui PPECF.

A noter que l'organisation logistique de la mission de diagnostic par le référent FLEGT-certification a été fortement impactée par le manque de disponibilité d'auditeurs qualifiés dans le domaine social, le pays disposant de très peu d'auditeurs en raison d'une période d'arrêt de 8 ans de tout processus de certification.

Revue des livrables et indicateurs :

Tableau 14 - Livrables et indicateurs opérationnels de l'Activité 1.6

Livrables/indicateurs	Cameroun	Congo	Gabon	RDC
Livrable de niveau 1				
Liste des bureaux d'étude accompagnateurs et de fournisseurs de service (études, formation)	TEREA TFM Consulting Sylvafrica FRM OBBOIS	TEREA TFM Consulting Sylvafrica FRM OBBOIS	TEREA TFM Consulting GFEC Sylvafrica FRM OBBOIS	TEREA TFM Consulting Sylvafrica FRM OBBOIS
Modèle tableau de suivi du plan d'action (Fiche navette)				
Modèle de checklist de vérification des exigences de légalité FLEGT			En cours	
Rapport d'analyse de l'évolution générale du niveau de conformité légale				

Indicateur de délivrance (%)	15%	15%	20%	15%
Livrable de niveau 2	Indicateurs de fonctionnement			
Tableau de suivi des entreprises candidates au coaching actualisé	Nombre et noms des entreprises ayant signé une convention avec PPECF			
			5	
Rapports de diagnostic intégrant les contributions du référent (partie sociale) – confidentiel	Nombre de rapports de diagnostic			
	2	1		1
Rapports d'état d'avancement du plan d'action actualisé (fiche navette PPECF et checklist de diagnostic actualisées et complétées) – confidentiel	Nombre de rapports de suivi			
Rapport d'évaluation du niveau de légalité (sur base de la checklist) - confidentiel	Nombre de rapports d'évaluation de la légalité			

4.2.4 RA4 La certification sera intégrée dans les SVL du Cameroun et du Congo, et dans les APV provisoires du Gabon et la République Démocratique du Congo.

Activité 1.7a : Organiser le plaidoyer pour faciliter la reconnaissance de la certification tierce partie dans le processus APV FLEGT

À noter que cette activité a été créée et plus précisément détaillée lors du rapport de démarrage, suite à une demande du PPECF de mettre l'accent sur cette thématique. Les feuilles de route ne prévoyaient pas d'activité concrète sur ce sujet au premier semestre. Néanmoins, certaines actions ont pu être menées, afin de préparer les activités à mener pour appuyer cette reconnaissance, notamment faire l'état des lieux des processus de reconnaissance, organiser le plaidoyer du SP, mettre en œuvre des études pour orienter les décisions et modalités de reconnaissance, et organiser des séances de formations auprès des acteurs, notamment l'administration (cf. activités prévues détaillées dans le rapport de démarrage).

Déroulement des activités :

Cameroun : Dans le cas du Cameroun, la reconnaissance de la certification est effective depuis 2013 à travers un certain nombre de textes réglementaires fixant (1) les modalités de reconnaissance des certificats privés de légalité et de gestion forestière durable (2) les modalités de délivrance des agréments aux bureaux de certification opérant au Cameroun et (3) accordant un agrément au Bureau Veritas en qualité de bureau de certification opérant au Cameroun. Cette vague de textes de reconnaissance a permis à au moins 2 sociétés forestières ou transformatrices détentrices d'un certificat accordé par ce bureau agréé, d'obtenir le certificat de légalité FLEGT dans le cadre du régime d'autorisation FLEGT. L'ensemble des textes qui régissent cette reconnaissance de la certification dans le SVL a été acquis et archivé par le référent au niveau du GFBC (voir aussi **Annexe 22**).

L'enjeu des procédures de reconnaissance des certifications privées dans le SVL.

La reconnaissance des certifications privées dans les SVL du Cameroun et du Congo vise à faciliter la première étape de celui-ci, à savoir la vérification de la légalité. Concrètement, l'avantage pour les sociétés certifiées est d'obtenir un certificat de légalité FLEGT sur la base de leur certificat tierce partie, et de s'affranchir d'un certain nombre de démarche de contrôle.

Les démarches de reconnaissance des certifications entreprises dans les deux pays se sont focalisées sur la comparaison entre les exigences des standards de certification et les exigences des grilles de légalité. Or, il est apparu qu'il est également nécessaire de comparer les méthodes d'évaluation des deux processus :

- Comparaison des règles d'audit avec les méthodes d'évaluation de conformité légale dans le cadre du SVL (contrôle réglementaire) ;
- Comparaison de la nature des écarts constatés, entre des non-conformités (avec des qualifications mineur/majeur, assorties de délais de mise en conformité variables) et des constats d'infraction (qui sont des conclusions de type binaire : légal ou pas légal).

Si le Cameroun n'a pour le moment pas revue sa procédure de reconnaissance, le Congo a suspendu son processus de reconnaissance de la certification, en l'attente d'une procédure plus complète.

Congo : Lors du Semestre 2 les différents documents existants sur le processus de reconnaissance de la certification privée dans le SVL ont été compilés par le référent. Ils ont été analysés pour faire un état des lieux de ce processus (**Annexe 23**) et identifier les actions à mener pour définir le plaidoyer et orienter les étapes suivantes. La première action identifiée consiste à revoir la procédure de reconnaissance de la certification (élaborée par le cabinet Obbois), car elle a été jugée incomplète (la procédure est focalisée sur la comparaison des standards de certification privée avec les exigences de l'APV, mais n'intègre pas la comparaison avec le processus de certification et d'évaluation – cf. encadré). Des discussions ont été menées avec la CLFT (en charge du suivi de ce processus) et l'UE, afin de déterminer l'avancée de cette amélioration. Une base de TDR existe, mais faute de moyen, la réalisation n'a pas été lancée. L'ATIBT Congo s'est proposée pour prendre en charge cette activité, sur les fonds du projet, ce qui a vivement été apprécié par les parties. Le TDR devra donc être repris par l'ATIBT Congo, en s'assurant que le résultat attendu soit une procédure, validée par l'administration, qui facilite l'obtention du certificat de légalité pour les entreprises certifiées.

Gabon : Le processus de négociation APV FLEGT est pratiquement à l'arrêt au Gabon.

Cependant, lors du deuxième semestre de l'actuel projet, d'autres actions ont été menées pour favoriser la reconnaissance de la certification dans les échanges commerciaux. En effet, lors de la période d'interdiction de l'export de tout produit de bois depuis le Port d'Owendo en avril 2019 (pour cause de recherches juridiques en cours concernant l'export illégal de Kévazingo), l'UFIGA a mis en œuvre un plaidoyer et a obtenu la priorité à l'export de produits de bois certifiés vérifiés tierce partie lors de la reprise des activités d'export du bois fin juin (**Annexe 24** – Communiqué Ministre dans journal l'Union du 27 juin 2019).

RDC : Le processus de préparation de la prochaine séance de négociations avec l'Union européenne a progressé. Dans la documentation qui a été préparée pour cette séance, il se trouve que la définition proposée pour le SVL ne tient pas encore compte de la certification. Ceci s'explique par l'absence de sociétés certifiées au moment de finalisation de ces documents.

Dans un premier temps, la FIB devra donc échanger avec les différentes parties prenantes de l'APV pour identifier des parties favorables à l'intégration de certification, lui permettant de créer un certain poids nécessaire pour ce processus de plaidoyer. Les séances de formation sur la certification de l'Activité 1.5 contribueront aussi à augmenter ce poids de négociation.

Revue des livrables et indicateurs :

Tableau 15 - Livrables et indicateurs opérationnels de l'Activité 1.7a

Livrables/indicateurs	Cameroun	Congo	Gabon	RDC
Livrable de niveau 1				
Rapport d'état des lieux du processus de reconnaissance des certifications tierce partie	Archive documentation existante Annexe 22	Note d'état des lieux du processus de reconnaissance Annexe 23		
TDR expert pour étude des textes/documents de reconnaissance des certifications tierce partie				
Rapports d'analyse des documents de reconnaissance de la certification				
Brochure de vulgarisation sur les synergies entre certification tierce partie et APV FLEGT				
Indicateur de délivrance (%)	25%	25%	0%	0%
Livrable de niveau 2				
	Indicateurs de fonctionnement			
CR des réunions nationales/tables rondes pour partage de résultats d'études	Nombre de comptes-rendus (partage étude)			
Feuille de route du suivi de la reconnaissance des certifications tierce partie actualisée	Nombre étapes franchies			
CR de réunions de concertation interne avec les sociétés	Nombre de comptes-rendus de réunions avec les sociétés			
CR de réunions de concertation avec parties prenantes	Nombre de comptes-rendus de réunions avec les parties prenantes			

4.2.5 RA5 Les nouveaux documents normatifs et réglementaires concernant la gestion forestière intégreront les positions concertées du secteur privé

Activité 1.7b : Structurer et renforcer le plaidoyer de l'ensemble du secteur privé dans la révision du cadre réglementaire, et dans les processus FLEGT et certification

Déroulement des activités :

Cameroun : La loi des finances 2019, et la convention collective nationale des entreprises forestières et de transformation et activités annexes sont en cours de discussion avec les administrations compétentes. L'avis du secteur privé sera certainement pris en compte dans l'adoption finale de ces documents réglementaires devant régir l'activité forestière au niveau national.

Lors du Semestre 3 du projet, les activités du plaidoyer du GFBC se focaliseront sur ces deux projets de texte réglementaires, ainsi que sur la révision des grilles de légalité de l'APV FLEGT (projet en cours via une convention de subvention signée entre le GFBC et le programme FAO UE FLEGT).

Congo : Plusieurs activités de plaidoyer concernant le projet de Code forestier ont été réalisées pendant ce semestre (faisant suite au courrier commun à la profession de novembre 2018). Un nouveau texte du projet de loi a circulé courant janvier, dans lequel certaines dispositions dénoncées par la profession ont été supprimées (interdiction aux entreprises à capitaux 100% étranger d'exercer au Congo et la redevance de 15% sur le chiffre d'affaire), prouvant bien que la démarche a eu un **résultat visible**.

Cette dernière version du texte a été validée par le Conseil de Ministres le 27 février 2019, pour être proposée à la prochaine session parlementaire (débutant en juin). Une réunion de concertation avec l'ensemble du secteur privé de la filière bois a été organisée par l'ATIBT Congo le 7 mars, débouchant sur un second courrier co-signé par l'ensemble des associations professionnelles (**Annexe 27**), qui a été envoyé le 28 mars 2019 à Messieurs le Président de l'Assemblée nationale, le Président du Sénat et le Président du Conseil économique et social. Ce courrier avait pour but d'alerter le gouvernement sur le manque d'étude d'impact préalable de certaines dispositions, potentiellement très impactante sur la rentabilité et la viabilité des entreprises (régime de partage de production notamment). Une note explicative et un argumentaire sur les impacts socio-économiques du projet de loi en cours a également été rédigés et joints au courrier.

Le secteur privé (ATIBT Congo) et la société civile (Client Earth et CJJ) ont ensuite organisé une rencontre avec les parlementaires en date du 20 juin 2019 dans la salle de conférence de l'hôtel EDMON, en plein lancement de la session parlementaire. L'objectif de cette réunion était de présenter et expliquer aux parlementaires les impacts économiques et sociaux de certaines dispositions du projet de loi portant code forestier pour les entreprises forestières et industrielles et sur les droits des communautés locales et populations autochtones. Cette réunion a donc permis d'échanger sur certaines dispositions du projet de loi en cours (partage de production, taxe sur les résidus, taxe d'occupation, transformation intégrale des grumes..), dispositions qui pourraient remettre en cause les objectifs visés par ce projet. Le secteur privé était représenté à cette réunion par l'ATIBT, UNIBOIS et UNICONGO (CIB et IFO).

Deux présentations ont été retenues dans le cadre de cet atelier :

- Impacts socio-économiques du projet de loi portant Code forestier : Points de vue du secteur privé.
- Analyse du projet de loi portant code forestier : Résumé et propositions de la société civile sur les thématiques prioritaires.

Chaque présentation était suivie des échanges et des débats très constructifs.

Parallèlement à ces démarches, l'ATIBT Congo a initié la réalisation d'une étude d'impacts fiscale du projet de Code forestier (et de certaines dispositions de la loi des finances). Des TdR ont été élaborés et un appel à candidatures a été lancé auprès des cabinets juridiques recommandés par les sociétés forestières. Les résultats aideront le secteur privé à d'avantage développer son argumentaire pour une prochaine réunion de concertation avec les parlementaires et la société civile.

À la fin de période de ce rapport, le projet de code forestier était toujours à l'ordre du jour de la session parlementaire (prévue pour se terminer mi-août), et les informations en notre possession démontrent qu'il y a de profonds désaccords entre parlementaires (notamment entre députés et sénateurs au sujet du projet de Code forestier), laissant à penser que le vote du projet de nouvelle pourrait être repoussé à une prochaine session.

Gabon : Plusieurs scandales sur l'illégalité du bois exporté du Gabon (Kévazingo et Okoumé), dans lesquelles plusieurs sociétés d'origine asiatiques étaient accusées, ont remis en cause le plaidoyer commun du secteur privé de la filière forêt-bois.

Malgré cela l'UFIGA a continué son plaidoyer pour :

- Une diminution du taux de la redevance AGEOS (Agence d'observation spatiale). Une solution finale n'a pas encore été trouvée avec l'administration ;
- La standardisation des formulaires de bordereaux de transport, ainsi que les types de document à transmettre aux postes de contrôles routières, et leur fréquence (par an ou par transport). Ce sujet se poursuivra aussi lors du Semestre 3, dans un contexte de mise en place d'un système national de traçabilité ;
- Une note circulaire de la direction générale des industries (Ministère en charge des forêts) concernant les documents à fournir lors de l'emportage des conteneurs à l'export à Owendo. Ces documents devraient pouvoir retracer l'origine des produits de bois, mais il n'existe pas de document définissant les éléments à transmettre. Ainsi l'application était irrégulière et avec des grandes différences entre les exigences pour négociants asiatiques et sociétés forestières et industrielles. La note circulaire nouvellement élaborée définira une liste de documents à transmettre par groupe d'acteurs ;
- La priorité pour l'export des produits de bois certifiés lors de la reprise des activités portuaires à Owendo, suite aux scandales sur l'illégalité du bois.

RDC : Malgré les élections présidentielles du mois de décembre 2018, et l'absence d'un nouveau gouvernement depuis janvier à juin 2019, la FIB a mené des plaidoyers au sujet de deux projets de texte réglementaire jugés très contraignants pour le secteur privé de la filière bois.

Le premier concernait la validation illégale par l'organe de gestion CITES en RDC (l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature - ICCN), de quatre projets de textes réglementaires :

1. Sur les objectifs spécifiques de conservation pour chaque catégorie d'aires protégées ;
2. Sur la détermination des catégories d'aires protégées susceptibles de gestion par le secteur privé ;
3. Sur la liste des espèces de faune intégralement et partiellement protégées en RDC ;
4. Sur la liste des espèces de flore intégralement et partiellement protégées en RDC, et pour laquelle elle proposait d'ajouter l'ensemble des essences de bois exploitées à l'Annexe 2 de CITES.

Normalement l'organe CITES ne traite que des questions de gestion CITES mais c'est le comité technique restreint qui prend des décisions (à soumettre au Ministre pour validation comme texte réglementaire). Le 5 mai 2019, l'organe CITES a convoqué une réunion du comité restreint lors de laquelle elle souhaitait faire valider les quatre projets de texte et la proposition de réforme. Les représentants de l'administration en charge des forêts n'étaient pas présents, et parce qu'aucune concertation n'était possible, les représentants de la société civile et du secteur privé ont quitté la salle. Ensuite l'ICCN a, contrairement à la réglementation, validé solennellement les textes pour soumission plus tard au Ministre de l'Environnement.

Après concertation avec ses membres et la Fédération des Entreprises du Congo (FEC), la FIB a élaboré et déposé chez le Directeur Général de l'ICCN avec copie au Président de la République, au Premier Ministre assumant les affaires courantes, au ministre en charge de l'Environnement et Développement Durable et à son Secrétaire Général, et l'ensemble d'autres parties prenantes (administration forestière, secteur privé, société civile) une lettre de protestation contre les textes faussement validés et proposant que des réformes en matière de la réglementation sur la gestion et la conservation des espèces de flore et de faune en RDC soient portées et pilotées par le Ministère de l'environnement et non par l'Organe de gestion CITES/RDC (l'ICCN). .

En février 2019 la FIB a pu obtenir un nouveau projet de Code forestier, et a échangé sur ce sujet avec le secrétaire général du Ministère des Forêts en lui demandant de ne privilégier que l'approche participative pour l'aboutissement de ce projet de loi. Ensuite elle a organisé une réunion de concertation sur ce projet de texte avec les membres de la FIB, ainsi de la FEC. A l'issue de cette réunion, et pour cause d'absence de Ministre, les deux associations ont rédigé un mémorandum avec l'ensemble des préoccupations du secteur privé (**Annexe 28**), et l'a soumis au Conseiller Spécial du Chef d'Etat, en charge de l'Environnement et du Développement Durable. Ce dernier a apprécié l'initiative et les argumentations du secteur privé. Ce plaidoyer sera poursuivi lors du Semestre 3 du projet.

Revue des livrables et indicateurs :

Tableau 16 - Livrables et indicateurs opérationnels de l'Activité 1.7b

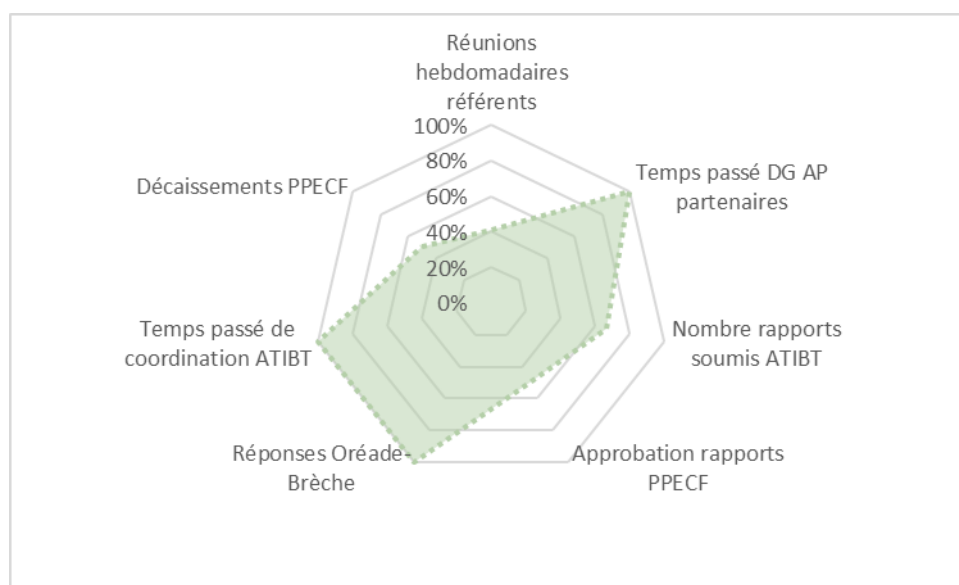
Livrables/indicateurs	Cameroun	Congo	Gabon	RDC
Livrable de niveau 1				
Liste pool d'experts	Oui, et par thématique Annexe 25	Oui, et par thématique 15/10/2018		Oui, et par thématique Annexe 26
Méthodologie ou procédure concernant l'organisation de concertation pour des nouveaux projets de texte				
Indicateur de délivrance (%)	50%	50%	0%	50%
Livrable de niveau 2				
Indicateurs de fonctionnement				
TDR expert pour l'analyse des projets de texte/document (réglementaires, techniques APV ou certification)	Nombre de TDR			
	1	1+1 draft		
Contrat de consultance pour l'analyse des projets de texte/document	Nombre de contrat de consultance			
	1	1		
Rapport d'analyse des projets de texte/document (réglementaires, techniques APV ou certification)	Nombre de rapports d'analyse des projets de texte/document			
		1		
CR de réunions de concertation interne avec les sociétés	Nombre de comptes-rendus de concertation avec les sociétés			
		1+1 courrier commun		1 + 2 courriers
CR de réunions de restitution des résultats d'étude et/ou de réunions de concertation avec parties prenantes	Nombre de comptes-rendus de concertation avec les parties prenantes			
		1		

4.3 Evaluation du suivi de la gestion du projet par l'ATIBT

L'évaluation du suivi de gestion de projet se fait sur base des indicateurs et critères suivants :

- Suivi des relations avec les référents (% de réunions hebdomadaires effectuées) ;
- Suivi des relations avec les AP (% de temps de participation du DG/temps réservé dans le budget) ;
- Suivi technique ATIBT (% de rapports soumis/rapports planifiés) ;
- Suivi des relations avec le PPECF (% de rapports approuvés/rapports soumis) ;
- Suivi des relations avec Oréade-Brèche (% de réponses/questions de conseils et planification) ;
- Suivi de temps de coordination et encadrement ATIBT (% de temps passé/temps réservé dans le budget) ;
- Suivi financier ATIBT (% de décaissements reçus/planning).

Chacun des critères a été évalué pour la période de janvier à juin 2019, et les résultats sont affichés dans le graphique radar ci-dessous. Les explications et observations sur les scores non-satisfaisants sont précisées en dessous du graphique.



Tout comme lors du démarrage des activités au Congo pendant le premier semestre, il y a eu beaucoup d'échanges mails dans cette période en RDC et au Cameroun, permettant de familiariser les référents avec les outils de gestion, de faire le planning détaillé des activités et de démarrer les premières tâches. Au Gabon, grâce à la présence de la coordinatrice ATIBT des projets FLEGT au sein du bureau de l'UFIGA, les activités d'encadrement et de coordination se font au quotidien.

Même si cette façon de fonctionner a permis de bien démarrer les activités, pour des raisons de visibilité et d'approche de coordination générale, des réunions bihebdomadaires ont été instaurées avec l'UFIGA vers la fin du Semestre 2. A ces réunions participaient le référent FLEGT-Certification, la déléguée générale (UFIGA) et la coordinatrice des projets ATIBT. Des réunions régulières seront aussi organisées avec la FIB et avec le GFBC et TMF Consulting. Au Congo, les réunions hebdomadaires se tiennent toutes les semaines, sauf en cas d'absence de bureau du référent, ou des deux coordinatrices ATIBT, pour des missions. Dans ces cas, les parties échangent par mail sur base du rapport hebdomadaire.

La trame du rapport de démarrage, remplaçant la note trimestrielle d'octobre 2018, a été transmis le 15 janvier 2019 et validé sous réserve de modification le 17 janvier. Le rapport de démarrage a été transmis le

1^{er} février 2019 et il a été accepté le 8 février 2019 sous réserve de modification. Une version finale a été transmise le 18 février 2019, qui a été validé formellement le 26 février 2019.

La trame du rapport semestriel a été transmis le 26 février 2019, validé le 13 mars 2019. Le premier rapport semestriel (pour la période de juillet à décembre 2018) a été élaboré sur base du modèle validé, et transmis le 19 avril 2019. Il a fait également l'objet de 2 demandes de révision par le PPECF, incluant des changements du modèle préalablement validé. Le 30 juin 2019 ce rapport n'était toujours pas validé. Les demandes répétitives de révision, comprenant des demandes peu explicites ou non prévues initialement, ont consommé beaucoup de temps consacré à la rédaction et la reprise des documents, ne permettant pas d'élaborer la note trimestrielle pour la période de janvier à mars 2019.

Pour améliorer cette situation, il est important que les modèles de rapports validés soient respectés, ainsi que les modalités de transmission des livrables définies dans le rapport de démarrage.

Le score bas pour les décaissements est lié au score pour l'approbation de rapports. Maintenant que les activités sont pleinement mises en œuvre dans l'ensemble des pays, il est primordial que les rapports, qui sont d'ailleurs très appréciés par l'ensemble des bailleurs de fonds, soit relus et validés dans des délais raisonnables et en respectant les modèles et instructions validées pour ne pas freiner les activités.

5 EVALUATION DE LA PROGRESSION DES INDICATEURS DES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

5.1.1 OS1 -Augmentation des surfaces forestières certifiées

Indicateur 1 : Augmentation des surfaces certifiées FSC, PAFC, légalité

Tableau 17 - Surfaces des forêts certifiées dans les pays cibles par certificat et par date de rapport (Sources : info.fsc.org, Bureau Veritas, NEPCon et Control Union)

Certificat	mi-2018	fin 2018	mi-2019	fin 2019	mi-2020
FSC FM/COC	4 865 285	4 493 679	4 493 679		
PAFC	596 822	596 822	596 822		
Légalité+ ¹	6 959 519	6 474 714	6 541 972		
TOTAL²	12 421 626	11 565 215	11 632 423		

Les certifications FSC et PAFC sont restées stables.

Les certifications de légalité ont évolué, signalons :

- La suspension du certificat OLB de SEFFECAM en avril 2019
- La première certification tierce partie de légalité en RDC de CFT (selon le schéma Legal source)
- L'obtention du certificat TLV par SOMIVAB.

Indicateur 2 : Augmentation du nombre de candidats au coaching PPECF, via l'intervention des AP partenaires et/ou l'ATIBT

Tableau 18 - Nombre de sociétés ayant signé un accord de coaching avec le PPECF par période de rapport

Pays	Juil-Déc 2018	Jan-Juin 2019	Juil-Déc 2019	Jan-Juin 2020
Cameroun	0	0		
Congo	0	0		
Gabon	3	5		
RDC	0	0		
TOTAL	3	5		

Au Gabon, les sociétés qui ont signé un contrat de coaching avec le PPECF durant le Semestre 2, avaient fait l'objet d'un diagnostic avant l'engagement du référent FLEGT-Certification. Au Congo, les sociétés ayant pu bénéficier d'un diagnostic ne se sont toujours pas engagées dans la démarche de coaching. Dans une période de conjoncture économique difficile, et face aux coûts importants liés au plan d'action pour se mettre à niveau (mis aux normes des ateliers, investissements EPI, rénovation habitat, régularisation des contrats, formations et études, etc.) et des investissements organisationnelles (comme le recrutement d'un responsable certification), les sociétés tardent à décider de s'engager contractuellement à la certification.

5.1.2 OS2 - Prise en compte accrue de la certification tierce partie dans les APV

Indicateur 3 : Prise en compte de la certification tierce partie dans le texte de l'APV FLEGT

Les différentes étapes de progrès de cet indicateur sont :

¹ Certification de légalité + : certification OLB, Legal source, TLV, CW

² A noter que certaines surfaces sont doublement certifiées (tel que FSC/OLB, ou FSC/PAFC)

- Non, la certification n'est pas (encore) prise en compte dans la documentation APV (ni l'accord, ni ses annexes) ;
- Des études sont en cours pour analyser comment elle est prise en compte dans l'APV signé, ou le cas échéant, comment et où elle pourrait être insérée dans la documentation APV ;
- Une proposition ou des propositions de texte à insérer dans la documentation APV FLEGT a (ont) été élaborée(s) ;
- Oui, la certification tierce partie est intégrée dans la documentation APV FLEGT à signer ou signée avec l'UE.

Tableau 19 - Situation de la prise en compte de la certification dans l'APV FLEGT

Pays	Situation de la prise en compte de la certification dans l'APV FLEGT
Cameroun	Oui, la certification tierce partie est intégrée dans la documentation APV FLEGT signée avec l'UE
Congo	Oui, la certification tierce partie est intégrée dans la documentation APV FLEGT signée avec l'UE
Gabon	Non, la certification n'est pas (encore) prise en compte dans la documentation APV (ni l'accord, ni ses annexes)
RDC	Non, la certification n'est pas (encore) prise en compte dans la documentation APV (ni l'accord, ni ses annexes)

Indicateur 4 : Prise en compte de la certification tierce partie dans les documents SVL (procédures contrôles, d'émission de certificats FLEGT)

Les différentes étapes de progrès sont similaires à l'indicateur précédent, excepté que pour cet indicateur, les études et propositions concernent la prise en compte de la certification tierce partie **dans la documentation réglementaire et du système de vérification de légalité** liés à la mise en œuvre de l'APV FLEGT.

Tableau 20 - Situation de la prise en compte de la certification dans les documents du SVL

Pays	Situation de la prise en compte de la certification dans les documents du SVL
Cameroun	Oui, la certification vérifiée tierce partie est prise en compte dans la documentation SVL
Congo	Non, la certification n'est pas (encore) prise en compte dans la documentation SVL
Gabon	Non, la certification n'est pas (encore) prise en compte dans la documentation SVL
RDC	Non, la certification n'est pas (encore) prise en compte dans la documentation SVL

Au Congo une procédure pour la prise en compte de la certification vérifiée tierce partie existe, mais a été jugée incomplète par l'administration forestière. (pour d'avantage de détails, voir l'activité 1.7a).

Indicateur 5 : Nombre de certificat de légalité FLEGT émis sur base de reconnaissance de certificats privé

Tableau 21 - Nombre de certificats de légalité FLEGT émis sur base de reconnaissance de certificats privé

Pays	Nombre de certificats de légalité
Cameroun	4
Congo	0
Gabon	0
RDC	0

Les certificats de légalité FLEGT obtenus par CIFM, SFIL, GCI et SEFAC sont valables jusqu'au 31 décembre 2019.

5.1.3 OS3 - Amélioration du niveau légal des entreprises

Indicateur 6 : Amélioration du score moyen de la conformité à la légalité des entreprises suivies par le projet

Les scores moyens sont présentés sous forme de graphique radar avec chaque axe basé sur les 5 thématiques phares de légalité, et mesuré sur base des vérificateurs qui sont dans les grilles de légalité et qui auront préalablement été rattaché à l'une des 5 thématiques définies :

1. Conformité des droits d'exploitation dans un périmètre établi ;
2. Paiement des droits d'exploitation et taxes ;
3. Respect des exigences réglementaires en termes d'exploitation forestière et d'environnement ;
4. Respect des droits des tierces parties ;
5. Conformité des droits de travailleurs.

Les scores du démarrage seront adaptés sur base des résultats des premiers diagnostics des sociétés appuyés par PPECF.

Les checklist de légalité devront être élaborées au cours du 3^{ème} semestre. Sur cette base, les conclusions des diagnostics déjà réalisés pourront être analysées pour évaluer le niveau de conformité à TO des sociétés engagées.

Indicateur 7 : Augmentation du nombre de sociétés certifiées légalité+

Tableau 22 - Nombre de certificats de légalité+ valides, par an et par certificat

Certificat	mi-2018	fin 2018	mi-2019	Fin 2019	mi-2020
FSC CW	3	3	3		
OLB (Bureau Veritas)	15	12	10		
Legal Source (ancien VLC puis FLV) (NEPCon)	3	2	3		
TLV (Control Union)	1	1	2		
TOTAL	20	17	18		

Le nombre de certificats FSC CW est resté le même.

Le nombre de certificat OLB a diminué : 2 sociétés certifiées OLB ont fusionnées, et la société SEFECAM a été suspendue.

Le nombre de certificat TLV est passé à 2 avec la certification de SOMIVAB.

5.1.4 OS4 - Meilleure prise en compte des réalités de terrain dans le cadre légal forestier et les standards de certification

Indicateur 8 : Hausse des représentants du secteur privé de la filière forêt-bois qui participent aux réunions nationales de concertation

Tableau 23 - Nombre de représentants du secteur privé participant aux concertations nationales

Pays	Juil-Déc 2018	Jan-Juin 2019	Juil-Déc 2019	Jan-Juin 2020
------	---------------	---------------	---------------	---------------

Cameroun	NA	1 AP		
Congo	3 AP	3 AP		
Gabon	4 AP	1 AP		
RDC	NA	2 AP		
TOTAL				

Au
Gabon,
suite aux

scandales de bois illégal dont les sociétés asiatiques sont les principaux accusés, l'UFIGA mène depuis le mois d'avril seul son plaidoyer.

Indicateur 9 : Augmentation du pourcentage du nombre de projets de texte ayant fait l'objet de propositions communes du SP relatif au nombre total de projets de texte réglementaire et/ou du nombre de projets de changements de standards de certification

Tableau 24 - Pourcentage du nombre de projets de texte ayant fait l'objet de propositions communes du SP, relatif au nombre total de projets de texte (réglementaire ou certification)

Pays	Nombre de projets/révision de texte réglementaire	Nombre de projets/révision de standard de certification	Nombre de projets faisant l'objet de propositions communes du SP	% de participation
Cameroun	2	0	1*	50%
Congo	3	0	3	100 %
Gabon	4	0	3**	75%
RDC	2	0	2	100%

*Les activités de révision des grilles de légalité.

**Refroidissement des relations intersyndicales depuis les scandales sur l'export de bois illégal.

6 ACTIVITÉS PRÉVUES POUR LA PÉRIODE SUIVANTE

Semestre 3 : Juillet – décembre 2019

Tableau 25 : Tableau des activités du deuxième semestre

Description des activités		Cameroun	Congo	Gabon	RDC
Activité 1.1	Doter les associations professionnelles de ressources humaines et de capacité organisationnelles				
Tâche 1.1.1	Mise en place des Référents				
Tâche 1.1.2	Renforcement de capacités des AP	Formation d'audit sur la certification	Formation d'audit sur la certification Formation à la présentation en public	Formation d'audit sur la certification Formation Excel et Word	Formation d'audit sur la certification Formation sur la communication (mis à jour du site internet)
Tâche 1.1.3	Appui à la coordination des activités des projets	2 missions d'appui ATIBT 2 missions d'appui TMF Consulting Appui à la mise en œuvre du planning Suivi des rapports hebdomadaires et feuilles de présence Relecture TdR, rapports et autres livrables par ATIBT et TMF Participation à la 1 ^{ière} réunion de coordination avec PPECF & ATIBT	Mission d'appui ATIBT Réunions hebdomadaires avec ATIBT (suivi planning, rapports hebdomadaires et feuilles de présence) Relecture TdR, rapports et autres livrables par ATIBT Participation à la 1 ^{ière} réunion de coordination avec PPECF & ATIBT	Echanges en permanence avec ATIBT Réunions bihebdomadaires avec ATIBT (suivi planning, rapports hebdomadaires et feuilles de présence) Relecture TdR, rapports et autres livrables par ATIBT Participation à la 1 ^{ière} réunion de coordination avec PPECF & ATIBT	Mission d'appui ATIBT Réunions bihebdomadaires avec ATIBT (suivi planning, rapports mensuels et feuilles de présence) Relecture TdR, rapports et autres livrables par ATIBT Participation à la 1 ^{ière} réunion de coordination avec PPECF & ATIBT
Activité 1.2	Réaliser un état des lieux des acteurs du secteur privé de la filière forêt-bois				
Tâche 1.2.1	Elaboration des TDR et sélection d'un consultant	Evaluation les propositions, Elaboration et signature du contrat avec le consultant choisi.			Elaboration d'une grille d'évaluation. Evaluation des propositions. Elaboration et signature du contrat avec le consultant choisi.
Tâche 1.2.2	Appui à la réalisation de l'étude	Appui du consultant avec des modèles et explications, suivi de l'avancement et relecture des livrables.	Réception et relecture de la version provisoire du rapport final Validation du rapport final	Relecture des versions provisoires du rapport final Validation du rapport final	Appui du consultant avec des modèles et explications, suivi de l'avancement et relecture des livrables.
Tâche 1.2.3	Diffusion et capitalisation de l'étude	En fonction de la qualité du rapport final.	Décider si une étude complémentaire sera possible	Décider si une étude complémentaire sera possible	En fonction de la qualité du rapport final.
Activité 1.3	Définir et mettre en œuvre une veille informationnelle et réglementaire				
Tâche 1.3.1	Elaboration d'une procédure de veille informationnelle et réglementaire			Elaborer la procédure de veille informationnelle (APV et Certification)	
Tâche 1.3.2	Mise en œuvre de la procédure de veille informationnelle et	Consolider les archives numériques et papiers		Finaliser l'impression des derniers deux thèmes de l'archive	Echanger régulièrement avec personnes de contact aux

Description des activités		Cameroun	Congo	Gabon	RDC
	réglementaire et participation aux réunions	7 ateliers/réunions d'information liés au FLEGT et/ou à la certification sont prévues		réglementaire (commerce et normalisation) Constituer les archives numériques APV et Certification Continuer à s'informer sur l'apparition de nouveaux (projets de) textes Echanger avec les membres de l'UFIGA sur d'éventuelles textes réglementaires manquantes dans l'archive	différents ministères (Forêt et environnement, Travail, Transport, Economie, etc) pour s'informer sur les plans d'élaboration de nouveaux textes. Echanger régulièrement avec membres de la FIB et d'autres AP sur leur connaissance de projets de nouveaux textes. Garder à jour les fichiers d'archives réglementaires.
Tâche 1.3.3	Information du secteur privé et les parties prenantes	Informers le secteur privé et parties prenantes à chaque nouvelle publication de texte réglementaire, document APV ou autre nouvelle information importante pour le secteur.		Publier les archives sur le site internet de l'UFIGA	Informers le secteur privé et parties prenantes à chaque nouvelle publication de texte réglementaire, document APV ou autre nouvelle information importante pour le secteur.
Activité 1.4	Définir et mettre en œuvre un plan de communication				
Tâche 1.4.1	Elaboration d'un plan de communication personnalisé par pays	Elaborer un plan de communication, en se basant sur l'ébauche de plan réalisé dans le cadre du projet FAO	Finaliser le plan de communication suite à la validation de l'étude état des lieux	Elaborer un plan de communication, en tenant compte du rapport final de l'étude d'état de lieux des acteurs privé	Elaborer un plan de communication
Tâche 1.4.2	Mise en œuvre du plan de communication dans les pays cibles	Evaluer le site internet auprès des membres du GFBC, Adapter le site web du GFBC selon les résultats de l'évaluation, Publier régulièrement des actualités et des nouvelles informations sur le site	Formaliser un accord pour animation de la page secteur privé du site APV FLEGT Congo Participation au Groupe de Travail Communication et intégration dans le plan d'action Proposer des news pour la lettre de l'APV FLEGT Animer la page « secteur privé » du site APV FLEGT Congo	Garder à jour le site internet Régulièrement publier régulièrement des actualités	Relire la proposition de services du consultant site internet. Contribuer à l'élaboration du contrat sur le site internet à signer par le consultant. Suivre la mise en œuvre du carnet de charges, définition et usage des nouvelles adresses mail. Faire intégrer l'ancienne site de la FIB pour le RBUE Elaborer des news et mis à jour du site internet de la FIB. Partager sur le site des informations de la veille informationnelle.

Description des activités		Cameroun	Congo	Gabon	RDC
Activité 1.5	Former l'ensemble du secteur privé aux opportunités et enjeux APV FLEGT et certification				
Tâche 1.5.1	Préparation d'un programme de formation/sensibilisation	Elaborer une présentation sur les outils d'appui du PPECF Produire des supports écrits sur le FLEGT et la Certification	Elaborer un programme de formations sur base des recommandations du rapport de l'étude d'état de lieux (Act 1.2) Elaborer des supports de formation	Elaborer un programme de formations sur base des recommandations du rapport de l'étude d'état de lieux (Act 1.2) Elaborer des supports de formation	Elaborer et éditer les supports de formation.
Tâche 1.5.2	Réalisation de campagnes de formation/sensibilisation	Présentation sur le FLEGT et la certification lors des 4 prochains ateliers de consultation du secteur privé dans le cadre du projet FAO (Révision grilles de légalité FLEGT) Visites d'échanges avec les sociétés non encore certifiées	Organiser la première de la série de formations	Organiser la première de la série de formations	Réaliser les séances de formation ou de réunions de travail (sur 1j) en région / Réunion de sensibilisation PPECF. Assurer une communication directe et continue des outils mis à disposition par PPECF2. Identifier les nouvelles entreprises candidates au processus de coaching, et appui à l'évaluation du risque réputationnel
Activité 1.6	Appuyer la réalisation des diagnostics initiaux et suivre la mise en œuvre du plan d'action				
Tâche 1.6.1	Appui à la réalisation des diagnostics initiaux de certification	Identifier les candidates potentielles lors des campagnes de formation/sensibilisation	Réaliser 1 à 2 diagnostics	Réaliser 2 à 3 diagnostics	Compléter la liste de candidats potentiels Communiquer avec le PPECF sur la situation des entreprises dans la démarche de diagnostic et/ou coaching. Réaliser 1 diagnostic
Tâche 1.6.2	Suivi de la mise en œuvre du plan d'action, interaction avec les entreprises	En fonction de la signature des contrats de coaching PPECF durant le semestre Identifier les bureaux d'études susceptibles d'assister la mise en œuvre les plans d'actions des sociétés.	Réaliser une mission de suivi du PA (dépend de l'engagement des sociétés)	Réaliser 2 missions de suivi de mise en œuvre des plans d'action	En fonction de la signature des contrats de coaching PPECF durant le semestre Identifier les bureaux d'études susceptibles d'assister la mise en œuvre les plans d'actions des sociétés.
Tâche 1.6.3	Evaluation de l'évolution du niveau de conformité légale des entreprises selon les grilles de légalité	Elaborer une liste de critères d'évaluation (check liste de légalité)	Elaborer une liste de critères d'évaluation (check liste de légalité) Produire un rapport du niveau initial de légalité des entreprises déjà visitées	Finaliser une liste de critères d'évaluation (check liste de légalité) Produire un rapport du niveau initial de légalité des entreprises visitées	Elaborer une liste de critères d'évaluation (check liste de légalité)

Description des activités		Cameroun	Congo	Gabon	RDC
Activité 1.7a	Organiser le plaidoyer pour faciliter la reconnaissance de la certification tierce partie dans le processus APV FLEGT				
Tâche 1.7a.1	Suivi de la reconnaissance des certifications privées dans les APV et partage d'information			Suivre le processus national de l'obligation de certification	Initier de l'information sur la valeur de la certification pour l'APV FLEGT pour les membres du CTN
Tâche 1.7a.2	Analyse/appui de la révision des documents de reconnaissance des certifications tierce partie	Evaluer l'utilité d'élaborer une procédure ou support d'information pour les sociétés certifiées au sujet de la demande et l'obtention d'un certificat FLEGT	Finaliser et faire valider par le MEF, les TdR pour améliorer les procédures de reconnaissance de certification, identifier et contractualiser un expert FLEGT-Certification, relecture du rapport et de la nouvelle procédure avec le MEF (CLFT).	Echanges avec le Bureau national de coordination et le Ministère en charge des forêts pour inclure aussi bien les schémas de certification de gestion durable que de légalité et traçabilité dans l'obligation de certification des sociétés, et participer à d'éventuelles réunions nationales sur ce sujet	Elaborer des TdR pour une étude comparative entre les grilles de légalité et le standard FSC, permettant d'estimer la valeur de ce dernier pour la vérification de la légalité. Contractualiser un expert pour effectuer l'étude.
Tâche 1.7a.3	Animation du partage de connaissance sur les synergies entre certification et APV FLEGT	Partager le rapport du PPECF sur les valeurs des différents certificats de légalité (OLB, LS et TLV) avec les parties prenantes au Cameroun.	Suivre les actions menées par rapport à la Recommandation 04 du CCM9 (« finaliser la procédure de reconnaissance des standards/ schémas de certification privés et mobiliser les fonds pour sa mise en œuvre. »), qui a été reconduite lors du CCM 10 et devrait être clôturée avant le CCM 11 prévu le 20 novembre 2019 Organiser une réunion de présentation de la nouvelle procédure (cf. 1.7a.2) Partager le rapport du PPECF sur les valeurs des différents certificats de légalité (OLB, LS et TLV) avec les parties prenantes au Congo	Echanges avec le Bureau national de coordination et le Ministère en charge des forêts pour inclure aussi bien les schémas de certification de gestion durable que de légalité dans le futur accord APV FLEGT Partager le rapport du PPECF sur les valeurs des différents certificats de légalité (OLB, LS et TLV) avec les parties prenantes au Gabon	Partager le rapport du PPECF sur les valeurs des différents certificats de légalité (OLB, LS et TLV) avec les parties prenantes en RDC.
Activité 1.7b	Structurer et renforcer le plaidoyer de l'ensemble du secteur privé dans les processus FLEGT et la certification				
Tâche 1.7b.1	Mise en place d'un pool d'experts	Renforcer le pool d'experts déjà en place par diversification des compétences		Compléter le pool d'experts	
Tâche 1.7b.2	Identification de projets de textes/d'exigences (réglementaire, APV, Certification)	Le projet de loi de finances ; Le projet de convention collective ; Les grilles de légalité ;	Le projet de nouveau Code forestier, les éventuels textes	Le projet de nouveau Code forestier ;	Le projet de nouveau Code forestier

Description des activités		Cameroun	Congo	Gabon	RDC
		D'éventuelles autres textes découverts grâce à l'application de la procédure de veille informationnelle.	d'application (si le projet de code forestier est adopté) Les dernières procédures du SVL La loi de finance 2020, D'éventuelles autres textes découverts grâce à l'application de la procédure de veille informationnelle	Le futur système national de traçabilité ; D'éventuelles autres textes découverts grâce à l'application de la procédure de veille informationnelle	Des arrêtés sur : - Les installations classées ; - Le taxe de reboisement ; - La liste des espèces de flore intégralement ou partiellement protégées ; - L'autorisations d'achat, vente et export du bois ; - L'élaboration, l'approbation et le suivi des plans d'aménagement.
Tâche 1.7b.3	Organisation du plaidoyer du SP pour la révision des documents normatifs et réglementaires	Elaborer des TdR et contractualisation des experts ; Développer argumentaires et organiser des réunions et événements de plaidoyer ; Si applicable associer les PME/PMI aux activités de plaidoyer	Continuation du plaidoyer au sujet du projet de texte de code forestier (en cours d'examen à la session parlementaire en cours), et au sujet du SIVL	Elaborer des TdR et des propositions de projet pour le plaidoyer pour le futur système national de traçabilité. Ensuite contractualiser un expert traçabilité et informatique.	Identifier les textes pour lesquels la FIB a besoin d'expertise externe ; Eventuellement élaborer des TdR et contractualisation des experts ; Développer argumentaires et organiser des réunions et événements de plaidoyer ; Sensibiliser les autres acteurs non syndicalisés sur l'importance de s'associer, et accompagner les sociétés à adhérer dans une des AP existantes
Conclusion et recommandations					
	Conclusions spécifiques	Les activités prioritaires seront : - Lancer et finaliser l'étude d'état des lieux du SP - Elaborer le plan de communication et proposer une évolution du site du GFBC - Identifier des entreprises candidates au coaching - Initier les activités de plaidoyer	Les activités prioritaires seront : - la finalisation de l'étude d'état des lieux du SP, - finalisation de l'état des lieux de la reconnaissance de la certification et l'amélioration de la procédure - finalisation du plan de communication - Le suivi du plaidoyer du projet de code forestier et la finalisation de l'étude d'impact juridique et fiscale - le suivi des activités de coaching d'entreprise (sensibilisations sur	Les activités prioritaires seront : - la finalisation de l'étude d'état des lieux du SP et sa capitalisation - l'élaboration d'un plan de communication - faire des missions de suivi des plans d'action - identifier de nouvelles entreprises candidates au coaching - intensifier les activités de plaidoyers pour la mise en œuvre de la directive rendant la certification obligatoire	Les activités prioritaires seront : - Lancer et finaliser l'étude d'état des lieux du SP - Elaborer le plan de communication et proposer une évolution du site de la FIB - Identifier des entreprises candidates au coaching - Initier les activités de plaidoyer

Description des activités	Cameroun	Congo	Gabon	RDC
		les enjeux et opportunités PPECF, suivi de la mise en œuvre des PA).	- identifier d'autres sujets de plaidoyer	
Recommandations spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir la communication avec le GFBC et ses membres afin de faciliter l'adhésion aux activités du projet - S'intégrer dans les actions déterminées pour relancer l'APV FLEGT (suite à l'état des lieux) 	<ul style="list-style-type: none"> - Capitalisation des résultats des différentes études en cours (atelier de restitution) - Reprendre l'étude état des lieux du SP par un autre consultant 	<ul style="list-style-type: none"> - Reprendre l'étude état des lieux du SP par un autre consultant 	

7 RAPPORT FINANCIER ET ANALYSE DES DÉPENSES

Le rapport montre un taux de dépenses de 30% des fonds PPECF soit 234 187 € sur le budget de 772 340 €.

Le retard dans l'engagement de l'ensemble des référents FLEGT-Certification (fin novembre 2018 au Gabon, janvier 2019 en RDC, et avril 2019 au Cameroun) est la principale cause du faible taux de dépenses (30% contre 60% planifiés) à la fin du Semestre 2.

Malgré une forte augmentation des dépenses prévue lors du Semestre 3 (des activités seront mises en œuvre plus rapidement en RDC et au Cameroun grâce aux expériences du Congo et du Gabon), il est envisagé de faire une demande de prolongation du contrat sans coûts supplémentaires.

En plus de la ligne de dépenses pour les référents FLEGT-Certification, deux autres lignes auront probablement moins de dépenses. Il s'agit des lignes budgétaires pour :

- Les experts auditeurs sociaux : les référents engagés sont suffisamment compétents, et seront formés aux techniques d'audit. Par conséquent, l'expert social sera engagé uniquement pour le premier diagnostic ;
- L'organisation des séances de formation : le nombre de séances au sujet du FLEGT et de la certification peuvent être réduits à un ou à deux, car la majorité des sociétés forestières ont leurs directions dans les capitales administratives voire dans la capitale économique de pays.

Par ailleurs, la ligne budgétaire pour les dépenses de voyages nationaux est peu utilisée, mais devrait l'être par la suite. En effet, les dépenses pour un déplacement en voiture louée vers une société située à l'intérieur du pays et loin des aéroports ou gares sont très élevées. Lors des diagnostics, ces dépenses sont à la charge de la société, mais lors de la phase de suivi des plans d'action, les coûts seront supportés par le projet, si une mission conjointe avec le bureau d'étude (responsable du coaching) n'est pas possible.

Une demande d'amendement du contrat sera effectuée lors du Semestre 3 pour prolonger le contrat sans coûts supplémentaires. Cette demande sera accompagnée d'une proposition d'amendement budgétaire permettant de financer ce prolongement (ressources humaines), ainsi que les coûts d'experts pour le plaidoyer au sujet de la reconnaissance de la certification dans les APV, et le coût d'activités préparatoires pour intégrer le volet REDD+ (agroforesterie et plantations de bois d'œuvre – cf conclusion) dans les activités des référents.

Les tableaux financiers actualisés se trouvent dans l'**Annexe 29**. Les pièces justificatives, incluant les feuilles de temps, se trouvent dans l'**Annexe 30**.

8 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

Lors du Semestre 2, couvrant la période de janvier à juin 2019, les activités du projet ont été lancées dans les derniers deux pays, respectivement la RDC (en janvier) et le Cameroun (en avril). Ainsi, **depuis avril 2019 le projet est mis en œuvre dans l'ensemble des quatre pays cibles.**

Grâce aux expériences de lancement au Congo et au Gabon, l'équipe ATIBT a pu **configurer rapidement les outils de gestion pour la FIB et le GFBC et familiariser les référents avec ces outils.**

Sur la base des exemples du Congo et du Gabon, les référents FLEGT-Certification de RDC et du Cameroun ont également pu démarrer les activités 1.2 (veille réglementaire) et 1.3 (étude d'état de lieux des acteurs privés de la filière forêt-bois). Ainsi, malgré un référent FLEGT-Certification à mi-temps en RDC, et un démarrage en avril du référent FLEGT-Certification Cameroun, les **procédures et archives réglementaires ont**

pu être réalisées dans ces pays, tout comme l'élaboration des **termes de référence et la publication de l'appel à candidatures pour l'étude d'état de lieux** mentionnée.

L'élaboration du **plan de communication** prend un peu de retard, pour partie en raison de l'attente des **études d'état des lieux du secteur privé**, qui doit donner des orientations quant aux modes de communication adaptés à chaque catégorie d'acteurs. **Ces études ont été lancées au Cameroun et au Gabon**, mais ont pris un peu de retard. Ceci est notamment dû à la difficulté de faire comprendre aux consultants les résultats attendus de cette étude, les moyens pour obtenir les informations requises, et la faible capacité des consultants à analyser des données et rédiger des rapports. Les deux premières expériences se sont montrées extrêmement chronophages en allers/retours avec les consultants et en temps de relecture et reprise des livrables.

Par ailleurs, la responsable en charge de cette communication bénéficiera de plus de temps pour mener à bien ces questions de communication.

Au Congo, au Gabon et en RDC les premiers quatre diagnostics ont eu lieu, et plusieurs demandes de diagnostics ont été demandées par des entreprises. Toutefois, **les signatures des contrats de coaching avec le PPECF tardent à se réaliser**. Ceci s'explique au Congo et au Gabon par la situation économique très fragile du secteur forestier formel, et des retards dans l'adoption de réglementations rendant la certification vérifiée tierce partie obligatoire. En RDC, c'est la faible situation de la gouvernance nationale qui sème le doute sur la situation légale des sociétés, et ainsi sur l'éligibilité des sociétés de ce pays de bénéficier d'un appui financé par la KfW.

Au Cameroun, le ralentissement des activités 1.5 (formation des sociétés sur le FLEGT et la certification) et 1.6 (diagnostics et suivi des plans d'action) peut s'expliquer par plusieurs raisons :

- Facteur interne : la réorganisation du GFBC et la longue période d'absence d'un délégué général ont conduit plusieurs membres à douter de la valeur de la certification forestière et des avantages des projets FLEGT de l'ATIBT. Pour pallier cette situation, l'ATIBT et TMF Consulting intensifieront les échanges avec le GFBC pour mieux informer les sociétés sur les objectifs et les avantages du projet, et pour renforcer les capacités du référent pour lui permettre d'apporter une vraie valeur ajoutée au GFBC et ses membres au travers du projet. Concrètement, la présence de l'ATIBT à la prochaine AG du GFBC a été proposée, dans le but de mieux échanger en direct avec les membres du GFBC.
- Facteur externe : Le nombre important de sociétés déjà certifiées, représentant la quasi-totalité des entreprises ayant les moyens de se faire certifier peut également expliquer le frein au développement d'autres démarches de certification car la marge de progression est moindre. Le manque de volonté politique vers une meilleure gestion des forêts peut également expliquer le faible engouement des entreprises à se lancer dans la certification de gestion durable, se contentant de la certification de légalité pour se conformer au RBUE

L'analyse de la situation concernant la reconnaissance de la certification a été réalisée au Cameroun et au Congo. La reconnaissance est effective au Cameroun, et la seule tâche complémentaire prévue pour cette activité est d'élaborer une note qui informe les sociétés certifiées sur les procédures à suivre pour obtenir le certificat FLEGT. La reconnaissance n'est pas encore effective au Congo, où il reste une procédure à compléter. Cette tâche sera mise en œuvre par l'ATIBT en collaboration avec la CLFT.

En conclusion, l'ensemble des activités est en cours de mise en œuvre, les premiers résultats ont été obtenus et les retards de démarrage sont presque rattrapés. Pour maintenir le rythme et garantir l'obtention de l'ensemble de résultats, des décaissements réguliers seront indispensables.

Recommandations :

- Profiter de la participation de l'ensemble des référents FLEGT-Certification à la formation d'auditeur et des référentiels OLB et PAFC à Libreville en septembre, et de la présence d'un membre de l'équipe de gestion PPECF à cette formation (cf Nicolas Perthuisot), pour organiser la première réunion de coordination PPECF-ATIBT-Référents.
- Simplifier le processus de révision des rapports périodiques PPECF et s'assurer d'appliquer les modèles et modalités validées.
- Evaluer la possibilité de réaliser une étude complémentaire par un expert ou cabinet international pour obtenir un état de lieux actuel et pertinents des acteurs du secteur privé de la filière forêt-bois dans les pays cibles, et ainsi améliorer les faibles résultats des rapports du Congo et du Gabon (et éventuellement aussi ceux du Cameroun et RDC à venir).
- Proposer l'intégration des thèmes agroforesterie et plantations de bois d'œuvre dans les activités du projet, renforçant ainsi le lien avec le grand projet maître FLEGT-REDD, dont FLEGT-IP et l'actuelle action commune avec le PPECF constituent une composante. Un rapprochement entre les processus FLEGT, REDD+ et certification est souhaité par l'ensemble des partenaires au développement, puisqu'ils cherchent tous à renforcer la gouvernance forestière et lutter contre la déforestation. Cette intégration pourra s'appuyer sur les études et actions déjà menées par l'ATIBT dans le cadre de son projet maître FLEGT-REDD. Les actions qui pourraient être envisagées seraient en particulier le suivi et le plaidoyer pour l'évolution/élaboration de réglementations favorable aux plantations et projets agroforestiers, cette question constituant un véritable frein pour ce type d'investissements dans toute la sous-région.
- Proposer un amendement budgétaire qui intègre les premiers résultats et les premières expériences du projet, l'intégration des thèmes agroforesterie et plantations de bois d'œuvre, et une prolongation de 6 mois.

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1	Rapport besoins en formation ATIBT-Congo
Annexe 2a	Rapport besoins en formation UFIGA
Annexe 3	Rapport besoins en formation FIB
Annexe 4	Feuille de route détaillée GFBC
Annexe 5	Outils de gestion GFBC
Annexe 6	TdR Etude d'état de lieux des acteurs privé de la filière forêt-bois du Cameroun
Annexe 7	TdR Etude d'état de lieux des acteurs privé de la filière forêt-bois de la RDC
Annexe 8	Contrat Etude d'état de lieux des acteurs privé de la filière forêt-bois du Congo
Annexe 9	Contrat Etude d'état de lieux des acteurs privé de la filière forêt-bois du Gabon
Annexe 10	Etude d'état de lieux du Congo -Livrable 1 Rapport de l'analyse des écarts documentaires
Annexe 11a	Etude d'état de lieux du Gabon -Livrable 1 Rapport de l'analyse des écarts documentaires
Annexe 11b	Etude d'état de lieux du Gabon -Livrable 2 Formulaire d'enquêtes
Annexe 12	Rapport étude d'état de lieux des PME et artisans de la filière forêt-bois - GFBC
Annexe 13	Procédure de veille informationnelle et réglementaire du GFBC
Annexe 14	Procédure de veille informationnelle et réglementaire de la FIB
Annexe 15	Table de matières de l'archive réglementaire du GFBC
Annexe 16	Table de matières de l'archive réglementaire de l'UFIGA
Annexe 17	Table de matières de l'archive réglementaire de la FIB
Annexe 18	Version provisoire du plan de communication de GFBC
Annexe 19	Version provisoire du plan de communication de l'ATIBT Congo
Annexe 20	Compte-rendu de la réunion N°62 du GTC au Congo
Annexe 21	Note d'intention pour la création d'un site internet pour la FIB
Annexe 22	Archive documentaire concernant la reconnaissance de la certification dans l'APV du Cameroun
Annexe 23	Note récapitulatif de l'état de reconnaissance de la certification dans l'APV du Congo
Annexe 24	Communiqué du Ministre en charge des forêts au Gabon sur la priorité à l'export pour le bois certifié FSC

- Annexe 25 Liste pool d'experts du GFBC
- Annexe 26 Liste pool d'experts de la FIB
- Annexe 27 Lettre commun aux présidents de l'Assemblée générale, de
- Annexe 28 Lettre commun avec mémorandum au Conseiller spécial du Chef d'Etat de la RDC
- Annexe 29 Tableau du rapport financier de janvier – juin 2019 (Semestre 2 du projet)
- Annexe 30 Feuilles de temps du personnel impliqué dans le projet